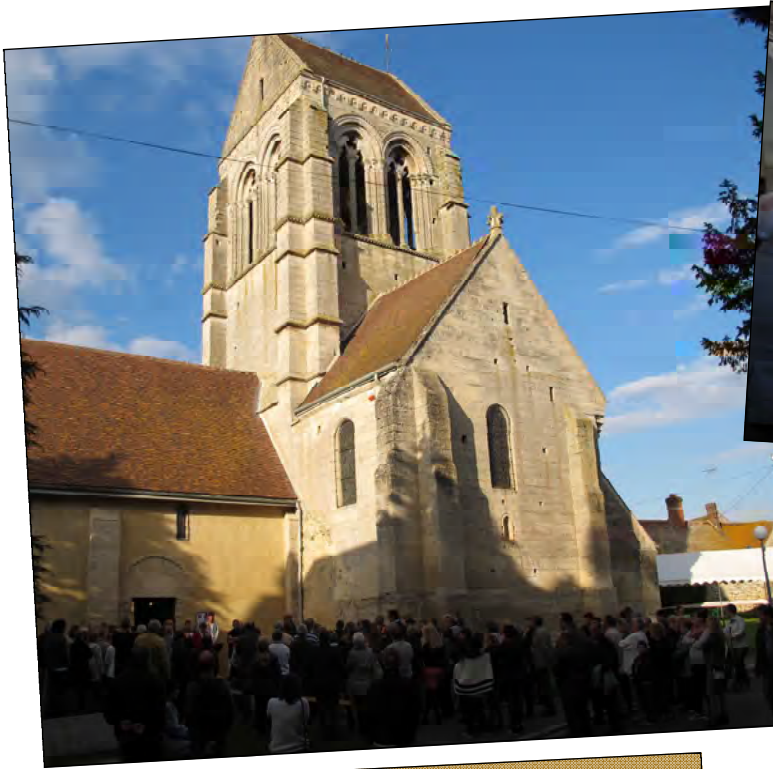


JANVIER 2016



ANGY INFOS



Réouverture de l'église Saint-Nicolas



Mise en place d'un accueil périscolaire



Première journée des associations

Editorial de Mme le Maire

Chères Angyloises et chers Angylois,

L'année 2015 qui s'est achevée a été marquée dans notre pays par les tragiques événements du 9 janvier et plus récemment du 13 novembre. Ces attentats perpétrés sur notre territoire par des fanatiques dénués de toute humanité ont profondément interpellé la population dans sa globalité, car c'est bien la France qui a été visée, attaquée, touchée dans ses différences et sa diversité qui font sa richesse.

Malgré la morosité ambiante qui en est découlée, l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2016. Je sais que ces mots sont parfois difficiles à entendre par ceux qui souffrent et sont dans la difficulté, mais il faut toujours s'accrocher aux plaisirs simples que peut nous procurer chaque journée et penser à ceux qui sont encore plus malheureux. C'est ainsi que nous arrivons à avancer.

Au niveau national, la loi instituant une Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, a été adoptée le 7 août 2015. Elle a pour ambition de clarifier et de rendre efficace, en précisant le rôle de chacun, le mille-feuilles institutionnel que constituent aujourd'hui les régions, les départements, les intercommunalités, les syndicats et les communes.

La loi NOTRe va impacter notre quotidien aux niveaux des compétences.

Au titre des communautés de communes, elle indique que celles ne concentrant pas 15 000 habitants devront

fusionner avec une autre. C'est pour quoi un projet de schéma départemental de coopération intercommunale a été arrêté dernièrement par M. le Préfet de l'Oise.



Marie-Chantal NOURY
Maire d'ANGY

Dans notre cas, ce schéma précise que **la communauté de communes du Pays de Thelle, à laquelle nous appartenons, et celle de la Ruraloise doivent se regrouper.** Ces deux entités n'ayant ni les mêmes compétences ni le même poids démographique et économique, elles auront un travail complexe à mener à bien pour aboutir à une harmonisation des services. Le projet définitif sera arrêté avant le 1^{er} mars 2016 après avis des communes et des communautés de communes. S'il est accepté, ce nouveau schéma entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

Dès lors, de nouvelles compétences obligatoires vont revenir aux communautés de communes, comme la gestion de l'ensemble des zones économiques, la politique locale du commerce, la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, la collecte et le

traitement des déchets. En ce qui concerne la collecte et le traitement des déchets, les deux communautés de communes exercent déjà cette compétence, mais de façon différente : la Ruraloise a institué une taxe sur les ordures ménagères alors qu'à la CCPT nous n'en payons pas. De nombreuses réunions seront donc nécessaires pour surmonter ces disparités.

Ensuite, la loi NOTRe prévoit des compétences optionnelles à compter de 2018 qui deviendront obligatoires au 1^{er} janvier 2020, comme la gestion de la distribution de l'eau potable, et l'assainissement collectif et autonome. Avec pour conséquence la disparition de quelques syndicats des eaux qui en ont aujourd'hui la charge.

Mais revenons sur notre territoire d'Angy en commençant par les principaux événements de 2015. Je tiens d'abord à remercier mes deux adjoints pour leur travail à mes côtés, et féliciter les conseillers municipaux qui œuvrent dans leurs commissions municipales respectives afin d'élaborer des dossiers aboutis qu'ils présentent ensuite au conseil municipal.

Cette année, nous nous sommes concentrés sur **l'ouverture d'un service périscolaire.** En effet, en créant une cantine en septembre 2014 et le périscolaire en septembre 2015, nous avons pu attirer des enfants scolarisés à l'extérieur et ainsi sauver une classe qui était en danger. Car une école est indispensable à la vie d'un village. **De 83 élèves en juin 2014, nous sommes passés à 104 écoliers actuellement !**

.../...

Editorial de Mme le Maire/suite

Parmi eux, 66 fréquentent les temps d'activités périscolaires que nous avons mis en place autour de quatre activités variées. Le périscolaire a déjà rencontré son public puisque l'on compte en quatre mois 311 présences le matin et 425 enfants le soir. Enfin, le succès de la cantine ne se dément pas car 6 408 repas ont été servis entre janvier et décembre 2015. Encore bravo à l'équipe du service Jeunesse, de la cantine aux intervenantes et aux bénévoles.

Autre rendez-vous attendu impatiemment, au terme de 9 ans de travaux et comme nous nous y étions engagés lors de la campagne des municipales, **nous avons pu rouvrir notre église Saint-Nicolas** afin que tous les Angylois puissent bénéficier de leur édifice religieux lors des événements importants de leur vie.

Dans le secteur associatif, **le nombre d'associations, source importante de liens sociaux et de richesses culturelles, a encore augmenté**, offrant une palette élargie de disciplines afin que le plus grand nombre d'entre vous puisse trouver des activités conformes à ses désirs.

Au fil de ces douze mois, les animations n'ont pas manqué dans notre commune, qu'elles soient culturelles, festives ou sportives, et elles attirent de plus en plus de public. Pour toutes ces contributions, je tiens à remercier chaleureusement le comité des fêtes, les associations, le centre communal d'action sociale (CCAS), et à travers eux tous les bénévoles qui s'investissent pour dynamiser la vie locale.

Pour que ces structures fonctionnent dans les meilleures conditions, **nous avons fait en sorte de mettre aux normes l'existant**, comme le site extérieur de la compagnie d'arc La Flèche au vent, **et d'améliorer nos installations**, avec la construction du clubhouse du football ou l'auvent du local des chasseurs. J'en profite pour remercier les bénévoles de ces trois clubs pour leur dévouement dans leur association, et pour avoir réalisé eux-mêmes des travaux, ce qui a limité la participation financière communale.

Justement, **côté finances, nous terminons l'exercice correctement en ayant fait d'énormes économies sur certains comptes**, tels que les fournitures administratives, les produits ménagers, le fioul, etc. **Nous avons réussi à nous séparer de l'ex-maison communale du 213, rue de l'Église (le « Château »)** qui devenait une source de dépenses pour la commune. Avec les normes applicables aux bâtiments accueillant du public, il n'aurait pas été raisonnable de s'engager dans des aménagements bien trop coûteux pour réutiliser cette bâtisse.

Un grand ménage a par ailleurs été effectué dans les archives communales laissées à l'abandon. Aussi, je remercie les agents administratifs et l'association de Généalogie pour avoir numérisé tous les actes d'état civil, ce qui facilite désormais l'accès aux documents anciens tout en les préservant. Tout commence à être répertorié, et les agents des Archives départementales ont pu venir chercher de précieux documents afin de les stocker dans des endroits sûrs et sains.

En 2016, nous allons accentuer nos efforts sur la restauration du patrimoine communal peu pris jusqu'alors en considération. Après avoir accompli cet été la réfection de la partie « maternelle », **nous allons poursuivre la rénovation de l'école du village.** Ce mois-ci, les agents techniques vont refaire les peintures de la mairie pour rafraîchir les locaux qui n'avaient pas vu un pinceau depuis 15 ans.

Nous allons également nous focaliser sur l'éclairage public, constitué aujourd'hui d'un mélange hétéroclite de types d'ampoules et de modèles de lampadaires, afin de l'harmoniser et de le moderniser en recourant à des matériels économes. Nous lancerons aussi notre programme sur 5 ans pour **mettre en accessibilité aux personnes à mobilité réduite tous les bâtiments et équipements communaux.**

Après nous être occupés de l'entretien du bâti, **nous allons répertorier tout le patrimoine appartenant à la commune, parcelles comme chemins.** Tout ce travail en amont nous servira à la préparation du PLU (le Plan local d'urbanisme) qui se substituera bientôt au POS (le plan d'occupation des sols) devenu obsolète.

Ainsi, nous continuerons ensemble à œuvrer pour que notre village soit de plus en plus agréable à vivre au quotidien, et afin que tous les habitants s'y sentent bien.

En ce début d'année, je vous adresse mes meilleurs vœux pour 2016, des vœux de santé, de bonheur et de pleine réussite dans vos projets professionnels comme personnels.



Alain MARTIN
1^{er} adjoint
chargé des finances

SOMMAIRE

L'éditorial du maire:	2-3
Le mot des adjoints:	4-7
La mairie/L'état civil:	8
Le CCAS:	9
L'école:	9-10
Le service Jeunesse:	11-14
Les derniers conseils:	15-17
Le jeu d'arc inauguré:	18-19
Eva/11 novembre:	20
Rétro photos:	21-24
Le comité des fêtes:	25-30
Les associations:	31-38
Le Pays de Thelle:	39-41
Tarifs/Urbanisme:	42-43
Plan de la commune:	44

Informations pratiques
dans un encart
joint au bulletin

Bilan de 2015 et projets pour 2016

Cette année 2015 a été particulièrement riche en interventions diverses. Ainsi, on peut citer sans être exhaustif :

- . Maison « Le Château », rue de l'Eglise : branchement au tout-à-l'égout.

- . Vente de la maison « Le Château », rue de l'Eglise.

- . Aménagement et mise aux normes du terrain de la 2^e compagnie d'arc d'Angy, la Flèche au vent, au stade Hector-Devos.

- . Achat d'une deuxième tranche d'illuminations de fin d'année en leds.

- . Travaux divers au terrain de football.

- . Installation de prises de courant au premier étage de la salle multifonction.

- . Pose du panneau d'information électronique place de l'école.

- . Aménagement de l'église avec pose d'une alarme.

- . Changement de la sirène de l'école.

- . Peinture et achats divers

pour l'école primaire.

- . Création d'un deuxième ossuaire au cimetière communal.

- . Travaux de plomberie sur le chauffage des bâtiments communaux et de l'école.

- . Pose de panneaux de signalisation « Zone 30 km/h » dans quelques rues.

- . Travaux de voirie divers.

- . Réparation de la fuite sur la toiture de la mairie.

- . Travaux dans le poste de récupération des eaux usées.

- . Nettoyage des vitres dans les bâtiments communaux et à l'école.

- . Travaux dans les toilettes de l'école.

- . Remise en état de la porte d'entrée de la salle des sports à la suite d'un acte de vandalisme.

- . Elagage des arbres de la place de l'école.

- . Remplacement d'une bouche à incendie rue de Clermont.

- . Réparation du tracteur des services techniques.

- . Vérification et mise en conformité des extincteurs dans les bâtiments communaux, à l'école, à l'église et au stade municipal.

- . Achat de grilles d'exposition.

- . Remplacement de la vitre à l'entrée de la salle multifonction.

Par ailleurs, nous avons travaillé à **l'amélioration de la sécurité** dans le village, car beaucoup d'automobilistes roulent trop vite. Des équipements ont été installés en ce sens, comme un miroir à l'intersection des rues de Thury et Aristide-Briand, ou encore un stop à hauteur du cimetière, rue René-Fèvre, afin de casser la vitesse.

D'autre part, la salle multifonction au rez-de-chaussée et au premier étage, et la salle de sports au sous-sol ont été inspectées par la **commission de Sécurité**, une visite qui a lieu tous les ans. La ville a reçu l'agrément pour poursuivre l'utilisation et la location de ces locaux.

Rendre accessibles les bâtiments communaux

Afin de répondre aux exigences de l'ordonnance relative à l'accessibilité des établissements recevant du public aux personnes handicapées, la municipalité a déposé en Préfecture un Agenda d'accessibilité programmée en septembre 2015. Il s'agit d'un engagement pour réaliser en 6 ans les travaux nécessaires afin

de rendre les locaux communaux accessibles à toute personne souffrant d'un handicap, qu'il soit moteur, visuel, auditif, mental, psychique ou cognitif.

Vu la complexité de la mission, une société spécialisée a été sollicitée pour évaluer les travaux à mener et leurs coûts. Elle a ciblé cinq sites :

la mairie, ses annexes (salle des sports, sous-sol, salle multifonction), l'école, le cimetière et le stade municipal. Le montant des travaux s'élève à 127 050 €. Il se décompose de la sorte : mairie et annexes 77 650 € ; école primaire 22 050 € ; église 5 950 € ; cimetière 4 300 € ; stade municipal 17 100 €.

Bilan de 2015 et projets pour 2016/suite

Moderniser et harmoniser l'éclairage public

A la suite à l'étude menée par le Syndicat d'électricité 60 (SE 60) sur les installations existant dans la commune en matière d'éclairage public, il s'avère qu'il convient de rénover 60 % de luminaires, et que 64 % des lanternes (118 sur 184 disséminées dans la commune) sont à changer. Les armoires électriques doivent



être remises en conformité, sachant que 5 armoires sur 6 ne sont pas aux normes. Neuf mâts sont à remplacer, dont 5 dont la section est trop faible pour supporter des boules. Par ailleurs, 108 crosses sont oxydées, et leur inclinaison pas toujours adaptée sur des poteaux en béton ou en bois. Enfin, les lanternes équipées en ballon fluo à vapeur de mercure offrent

une efficacité lumineuse très médiocres, certaines ayant plus de 30 ans.



En conséquence, un plan de rénovation de l'éclairage public sur 5 ans a été établi. Il s'agira d'opter pour des ampoules plus économiques, d'ajuster les contrats d'abonnement en fonction des puissances qui seront développées, et de mettre en place

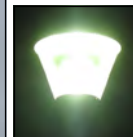


des horloges astronomiques calées sur le lever et le coucher du soleil pour entraîner une baisse significative des dépenses.



Le coût de ce projet a été évalué à 90 720 €. La mairie ayant obtenu du SE 60 le financement de cette opération à hauteur de 48 989 €, il ne reste à la charge de la commune que 41 731 € (soit 46 %). Cette somme sera répartie en quatre fois 8 346 € de 2016 à 2019, et 8 347 € en 2020.

Je vous souhaite à vous et à vos proches une bonne année 2016 en vous rappelant la définition du développement durable : « Répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».



56 dossiers d'urbanisme traités en 2015

Durant l'année écoulée, 56 dossiers d'urbanisme ont été traités :

- . 33 demandes de certificat d'urbanisme ;
- . 16 déclarations préalables (constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à un permis) ;
- . 5 demandes de permis de construire ;
- . 2 demandes de permis de démolir.

Eau et assainissement : des travaux prévus sur 5 ans

Le comité syndical du Sivom Eau et assainissement d'Angy, Balagny-sur-Thérain, Bury et Mouy (Sivom ABBM) a décidé de ne pas augmenter la redevance qui lui revient en 2016 afin de prendre en compte les difficultés dans lesquelles se trouvent les habitants des quatre communes. En revanche, la mairie n'a pas encore d'information sur les projets de la Lyonnaise des Eaux quant à sa part.

Pour les travaux d'assainissement, le Sivom ABBM a programmé des chantiers de réhabilitation des installations et de création de raccordements sur les 5 prochaines années.

A Angy, seront concernés :
 - **2016-2017** (réhabilitation) : rue de l'Eglise, rue du Pré-Bertin et chemin des Etangs.
 - **2017-2018** (création) : route de Clermont, impasse des Acacias, rue Roger-Salengro, rue Béatrix-Tassain.

- **2018-2019** (création) : rue des Roses, rue René-Fèvre.
 - **2019-2020** (création) : chemin Saint-Nicolas, rue de l'Eglise, rue Derebergue, rue des Closeaux, rue des Thuyas.

Enfin, sont à l'étude le chemin des Carrières et le chemin de Constantine.

Numéro d'urgence de la Lyonnaise des Eaux : 09.77.40.11.19.

COMMENTAIRES

Il convient de souligner que la commune a financé toutes ses opérations d'investissement grâce entre autres à son autofinancement et sans recourir à l'emprunt. Celui qui apparaît dans le budget correspond au remboursement du prêt contracté en 2005 pour l'achat de la maison communale rue de l'Eglise qui disparaît avec sa vente. Il est à noter que si la section de fonctionnement a progressé d'un peu plus de 50 % notamment avec l'embauche d'agents communaux pour assurer le fonctionnement des nouveaux services, le volume des charges de personnel a malgré tout été réduit de 14 % dans ce budget. Et en investissement, les subventions qui représentaient 0,2 % du précédent budget sont passées l'an dernier à 15,5 % grâce aux aides diverses obtenues par les élus.

Le conseil municipal

Maire : Marie-Chantal NOURY

1^{er} adjoint : Alain MARTIN

2^e adjoint : Patricia CALLARD

Conseillers municipaux :

Patricia BOODIA

Pascal ROUYERE

Katia HEMBERT

Jérôme LE CLEGUEREC

Alexandra BOSQUET

Guillaume LEGUAY

Sandy VESSEREAU

Philippe GILLET

Christophe GAINE

Patrice CREPY

Caroline RALU

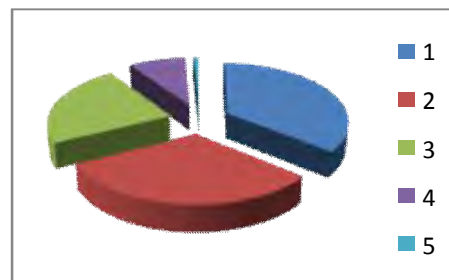
James DEROZIER

Budget 2015

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 1 335 889 €

1/ Opérations d'ordre entre sections	35,9 %
2/ Charges de personnel	31,6 %
3/ Charges à caractère général	23,0 %
4/ Autres charges de gestion courante	8,7 %
5/ Charges financières	0,8 %



RECETTES : 1 241 825 €

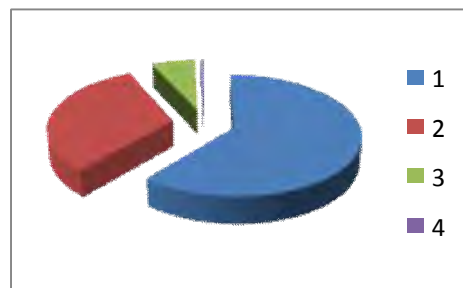
1/ Impôts et taxes	41,3 %
2/ Produits exceptionnels	30,0 %
3/ Opérations d'ordre entre sections	9,4 %
4/ Dotations et participations	8,1 %
5/ Autres produits de gestion courante	5,0 %
6/ Atténuation de charges	3,8 %
7/ Produits et services	2,4 %



SECTION D'INVESTISSEMENT

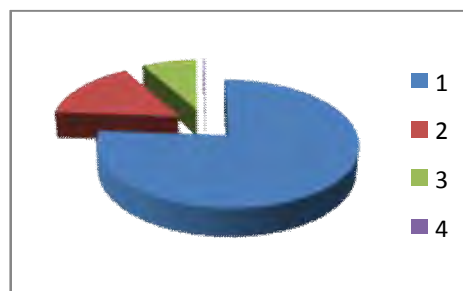
DEPENSES : 364 247 €

1/ Immobilisations corporelles	61,1 %
2/ Opérations d'ordre entre sections	32,1 %
3/ Remboursement d'emprunts	6,4 %
4/ Immobilisations en cours	0,4 %



RECETTES : 629 590 €

1/ Opérations d'ordre entre sections	76,2 %
2/ Subventions d'investissement	15,5 %
3/ Dotations, fonds divers, réserve	8,0 %
4/ Emprunts et dettes assimilées	0,2 %



Affaires scolaires et périscolaires

La rentrée scolaire 2015-2016 s'est bien déroulée. En effet, l'effectif des 4 classes de notre école communale qui était de 84 enfants en septembre 2014 est passé à 102 écoliers en septembre 2015, et même 104 au lendemain des vacances de la Toussaint avec de nouvelles inscriptions. **Cette évolution est due au retour d'élèves qui fréquentaient les établissements scolaires d'autres communes car le nôtre ne leur offrait ni cantine ni périscolaire.** Depuis la mise en place de ces deux services, 18 enfants sont revenus s'asseoir sur les bancs de notre école. Cela va nous permettre de faire cette année une économie d'environ 7 000 € sur les frais de scolarité que nous n'aurons pas à verser aux autres communes.

Notre cantine, elle aussi, connaît un beau succès puisqu'en moyenne 44 enfants y mangent quotidiennement, avec parfois plus de 50 écoliers certains jours. Même les plus petits l'apprécient, car 9 enfants de maternelle, âgés de 3 et 4 ans, profitent régulièrement de ce service. **Le prix du repas n'a pas changé** depuis l'an dernier, il est toujours

de 4,50 €, soit 3,30 € pour le repas, et 1,20 € pour la prise en charge de l'enfant. Financièrement, l'opération est positive puisque les comptes de la cantine s'équilibrent en recettes et en dépenses.

Les temps d'activités périscolaires (TAP) que nous proposons chaque jour à partir de 15 h 30 aux enfants de toutes les classes connaissent une bonne fréquentation. Ce sont en moyenne 66 écoliers qui y participent les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Une activité différente leur est proposée chaque jour par groupe d'âge : flamenco, atelier photos-montage, objets basés sur le recyclage, initiation aux techniques du cirque. Chaque groupe est pris en charge par une animatrice. Cette année, chacune d'entre elles est secondée par des bénévoles car les groupes sont plus importants que l'an passé. Afin de bénéficier une nouvelle fois du fonds d'amorçage institué ces deux dernières années par le gouvernement, **nous avons mis en place un projet éducatif territorial (PEDT)** afin de percevoir environ 5 000 € pour l'année en cours.

Lancé à la rentrée de sep-

tembre dernier, le périscolaire accueille une moyenne de 10 enfants, chaque jour, matin et soir, aux horaires suivants : de 7 heures à 8 h 30, et de 16 h 30 à 18 h 45. Le mercredi après-midi, un centre de loisirs reçoit les enfants dont les parents travaillent. Les enfants sont encadrés par une animatrice le matin et le soir, et par deux animatrices l'après-midi. Les tarifs de ces services sont basés sur le barème 5 de la Caisse d'allocations familiales (CAF), ce qui permet à la commune de toucher une subvention de la CAF.

Tous ces services qui valorisent le fonctionnement de notre école communale ont fatalement un coût. Mais préserver ce lieu d'instruction pour nos enfants et de vie pour notre village impose quelques efforts. Ceux-ci se traduisent par **une dépense d'environ 70 € par habitant et par an, soit à peine 6 € par mois.**

En souhaitant que notre petite école continue à bien se porter, je vous souhaite à tous une bonne année 2016 et la réalisation de tous vos vœux.



Patricia CALLARD
2^e adjointe chargée des affaires scolaires

Balayage mécanisé des caniveaux

En 2016, une société spécialisée dans le balayage mécanisé des caniveaux interviendra en matinée dans les rues de la commune aux dates suivantes : mardi 15 mars, vendredi 15 avril, vendredi 20 mai, jeudi

16 juin, mardi 19 juillet, jeudi 18 août, jeudi 15 septembre, jeudi 20 octobre, jeudi 17 novembre, jeudi décembre.

Lors des températures basses de la période hivernale,

le balayage peut être annulé et reporté après le retour de températures plus appropriées au passage du véhicule. Dans ce cas-là, d'autres dates de passage seront donc proposées.

Bulletin municipal d'ANGY

Mairie, 4, place Henri-Barbusse
60250 ANGY

Directeur de la publication :

Marie-Chantal NOURY

Conception-réalisation :

mairie d'ANGY

Impression :

SMI à Clermont

Tirage : 550 exemplaires

Diffusion : janvier 2016

Résultats des élections régionales en décembre

Les dimanches 6 et 13 décembre 2015 ont eu lieu les élections régionales, correspondant à la nouvelle entité regroupant le Nord Pas-de-Calais et la Picardie.

Au premier tour, les résultats ont été les suivants à l'unique bureau de vote d'Angy :

Inscrits : 871 ; votants : 562 (64,5 %) ; blancs : 3 ; nuls : 18 ; exprimés : 541 (62,1 %).

Les listes suivantes ont obtenu : L'humain d'abord : 18 voix (3,3 %) ; Une région fière : 269 voix (49,7 %) ; Lutte ouvrière : 13 voix (2,4 %) ; UPR : 9 voix (1,6 %) ; Pour vous : 59 voix (10,9 %) ; Avec Xavier Bertrand : 122 voix (22,5 %) ; Debout la France : 13 voix (2,4 %) ; Nous citoyens : 9 voix (1,6 %) ; Le rassemblement : 29 voix (5,3 %).

Au deuxième tour, les résultats ont été les suivants:

Inscrits : 873 ; votants : 628 (71,9 %) ; blancs : 46 ; nuls : 21 ; exprimés : 561 (64,2 %).

Les deux listes en lice ont obtenu : Une région fière : 298 voix (53,1 %) ; Avec Xavier Bertrand : 263 voix (46,9 %).

Mairie pratique

Mairie, 4, place Henri-Barbusse 60250 ANGY

Tél : 03.44.56.53.25 ou 09.72.47.69.86

Fax : 03.44.56.86.20

Courriel : contact@mairieangy.fr

Site internet : mairieangy.fr

Ouverture de la mairie au public : le lundi, mercredi, jeudi et vendredi, de 10 heures à 12 heures et de 15 heures à 18 heures.

Fermé le mardi.

Vous pouvez contacter directement les services :

Service Etat-civil : 09.72.47.69.84

Service administratif : 09.72.47.69.81

Service locations de salles : 09.72.47.69.84

Service Jeunesse : 09.72.47.69.83

Adjoints au maire :

09.72.47.69.87

Permanences des élus :

Mme le Maire, **Marie-Chantal NOURY**, reçoit sur rendez-vous.

Le 1^{er} adjoint, chargé des finances, M. **Alain MARTIN**, reçoit sur rendez-vous.

Le 2^e adjoint, chargé des affaires scolaires et périscolaires, **Patricia CALLARD**, reçoit sur rendez-vous.

Etat civil

NAISSANCES

Lyam VICOT, le 10 février 2015 à Creil.

Ana-Maria CURCHOD CUCUIAT, le 7 avril à Clermont.

Manon KAVOUKDJIAN, le 14 avril à Clermont.

Eline HARDY, le 25 mai à Senlis.

Leny MATHAR, le 15 juin à Beauvais.

Chloé PENOCHET LEMEE, le

27 juillet à Beauvais.
Stan VALANBOIS, le 1^{er} août à Compiègne.
Lola CAPLET, le 8 novembre à Clermont.

MARIAGES

Olivier BERTRAND et Bénédicte BERTEAUX le 28 mars.
Mickael HARZIC et Sabrina JEUDY le 13 juin.

Damien CALMETTES et Stéphanie DAVID le 5 septembre.

Gaël PORTRAIT et Valérie LEFEBVRE le 3 octobre.

DECES

Abel SANTUNE le 1^{er} janvier.
Germaine POMMERY le 12 janvier.

Gilles TRIBALAT le 28 janvier.
Simone LE ROI le 21 février.
Marcel LEFEVRE le 16 avril.
Arlette LABITTE le 18 juillet.
Daniel GUILLAUME le 11 septembre.

Règles de civisme

L'entretien des rues de la commune est assuré par des agents municipaux des services techniques. Pour rendre notre ville encore plus agréable, il est recommandé à chaque Angylois d'apporter son concours au maintien de la propreté devant son habitation.

Vous promenez votre chien : il doit être tenu en laisse et ne pas souiller les trottoirs.

En cas de non-respect de ces règles, des amendes peuvent être appliquées aux propriétaires.

Il neige : il appartient aux propriétaires ou aux locataires de balayer et de sabler leur trottoir sur toute la longueur de leur habitation ou de leur commerce.

Les activités de bricolage et de jardinage : l'usage des

tondeuses à gazon et autres matériels bruyants de jardinage et de bricolage est réglementé. Les horaires d'utilisation dans la commune sont les suivants :

Jours ouvrables : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h ;

Samedis : de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h ;

Dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h.

Centre communal d'action sociale (CCAS)

Les membres du CCAS vous présentent tous leurs vœux de bonheur, de santé et de PAIX pour cette nouvelle année 2016, souhaitant à chacun des jours heureux malgré les mauvais événements qui viennent ponctuer nos vies.

L'année 2015 a été une année charnière pour le CCAS par rapport au colis de fin d'année pour les aînés. En effet chacun a pu constater que le colis a bien changé. Nous avons essayé de le rendre plus festif et moins ordinaire qu'à l'accoutumée. Je rappelle à ce propos que ce changement a été soumis à un vote lors du goûter de l'année précédente. Pour la remise du colis, un goûter dansant a également été organisé dans la bonne humeur afin de permettre à chacun de se retrouver, d'échanger, de danser et tout simplement de faire du lien. Merci aux personnes qui étaient au

rendez-vous, en espérant vous voir plus nombreux à la fin de cette nouvelle année.

La bourse aux vêtements des 10 et 11 octobre organisée avec l'AJLA a été un succès, elle est d'ailleurs reconduite et programmée cette année au 1^{er} octobre 2016.

Nous avons aidé une jeune Angyloise pour le passage de son permis de conduire en lui allouant la somme de 300 € en échange de 20 heures de services auprès de la commune. Nous avons aussi soutenu des familles qui se sont retrouvées malheureusement dans le besoin.



Nous rappelons qu'un cahier de suggestions se trouve à l'accueil de la Mairie afin que chacun puisse donner des idées et émettre des commentaires.

A nouveau, nous vous souhaitons une très bonne année 2016.

Ecole primaire communale

Pour cette année scolaire 2015-2016, 104 élèves sont scolarisés à Angy :

- . 26 Petites Sections, Moyennes Sections et Grandes Sections avec Mme Caroline RALU et Mme Mireille GILLET (ATSEM) ;
- . 25 Grandes Sections et CP avec Mme Aurélie DUFOUR-HOËPPE (directrice), et Mme Perrine ASSELIN ;
- . 27 CE 1 et CE 2 avec Mme Marie-José CASTEL ;
- . 26 CM 1 et CM 2 avec Mme Odile RADEREAU.



Le calendrier scolaire 2016

PERIODES	CALENDRIER	SEMAINES AMENAGEES
<u>HIVER</u>	Du vendredi 5 février au lundi 22 février	
<u>PRINTEMPS</u>	Du vendredi 1er avril au lundi 18 avril	Pas de classe vendredi 6 mai
<u>ETE</u>	Mardi 5 juillet	

Les prochains événements

Jeudi 4 février : spectacle 1.2.3, tu peux compter sur tes 10 droits

Vendredi 1^{er} avril : carnaval

Samedi 30 avril : marché aux fleurs

Date à définir pour le spectacle et la kermesse de l'école

Rentrée scolaire 2016

Dates des inscriptions des enfants nés en 2013 et préinscriptions des enfants nés en 2014 :

MERCREDI 2 MARS,
de 9 heures à 11 heures

JEUDI 3 MARS,
de 13 h 30 à 15 h 30

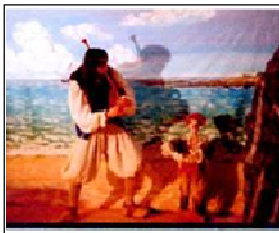
Venir à l'école avec le livret de famille et le carnet de santé.

Ecole primaire communale/ suite

EVENEMENTS
2014-2015

Jeudi 19 février 2015

Spectacle LOIC ET LE KORRIGAN
Conte musical d'inspiration bretonne



Samedi 25 juin 2015

Spectacle et kermesse

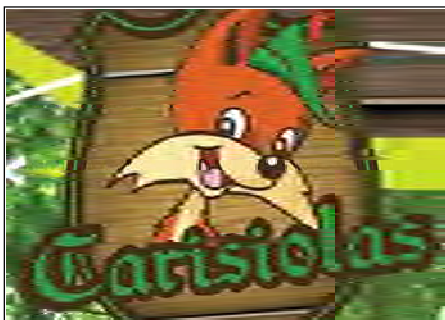
Petit voyage en mer avec les Maternelles

Mise en scène du conte FANTASTICA pour les GS-CP

Retour au Moyen-âge avec les CE 1 et CE 2, et retour au temps des guinguettes pour les CM 1 et CM 2

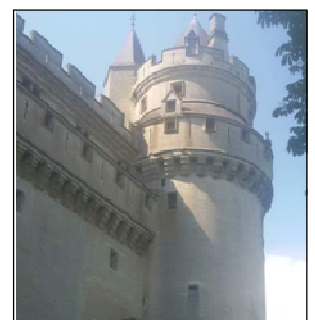
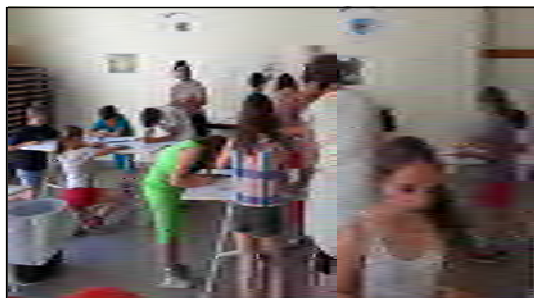
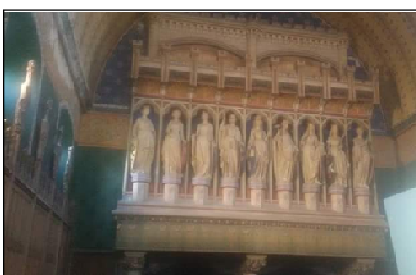
Suivi d'une kermesse où tout le monde a pris plaisir à participer !

Merci pour votre investissement et votre participation !



Les Maternelles et les CE 1/CE 2 sont allés passer une journée au parc Carisiolas de Crisolles où ils ont pu faire différentes activités.

SORTIES
SCOLAIRES



Les GS/CP et les CM 1/CM 2 ont fait une journée « Animaux Méli-Mélo » dans le Compiégnois. Visite et atelier Animaux fantastiques au musée Antoine-Vivenel de Compiègne. Les élèves sont partis à la recherche des animaux fantastiques du château de Pierrefonds.

Service Jeunesse

Le service Jeunesse est toujours en action pour vous rendre service, et pour le plaisir et le bien-être de vos enfants. Avec la directrice de ce service, Julie Lameyre, voici un tour d'horizon des activités qui ont été programmées au fil de l'année 2015.

MONSIEUR CARNAVAL PART EN FUMÉE

Un début d'année haut en couleurs avec le Mardi-gras et Monsieur Carnaval. Celui-ci a brûlé dans l'après-midi avec les enfants et les parents autour d'un défilé de costumes. Une manifestation organisée en collaboration avec le comité des fêtes.



VACANCES DE FEVRIER RIME AVEC JEUX DE SOCIÉTÉ

Les vacances de février se sont déroulées sous le signe des jeux de société. Les 25 enfants, âgés de 3 à 14 ans, ont réalisé, sous l'œil attentif d'Aurélié, Gisèle et Ludivine, des jeux de société géants, tel qu'un jeu de dominos. Mais ils en ont aussi confectionnés des plus petits à utiliser chez eux (comme le Memory). Le mercredi 25, tous les

enfants ont participé à la sortie piscine à Bresles : pendant 1 h 30 des jeux dans l'eau ! Le vendredi soir, les animatrices et la directrice ont convié les parents et les enfants à un casino mêlant différents jeux de société pour le plaisir des grands comme des petits. Enfin, tous les enfants sont repartis chez eux avec un jeu de 7 familles pour pouvoir continuer à s'amuser à la maison avec leurs proches.



PAQUES ET SES LAPINS D'ANGY Une première à Angy pour Pâques: la chasse aux œufs ! Le samedi, déguisées en lapin, Aurélié, Gisèle et Julie ont accueilli enfants et parents pour 1 heures de chasse aux œufs. Pour les enfants mais aussi les parents. Les enfants avaient une liste d'actions à réaliser, comme aller voir Aurélié ou Gisèle pour qu'elles leur fassent des moustaches de lapin, ramasser des petits et des gros œufs en chocolat, ou échanger un œuf en plastique contre une carotte remplie de chocolat. Sans oublier la clé qui



ouvrait la boîte remplie de petits œufs en chocolat que tous les enfants ont partagés. Après, les parents qui avaient amené de quoi goûter ont servi de la boisson et des parts de gâteaux aux enfants.



Service Jeunesse/suite

BOUGE TON CORPS EN AVRIL

Suite des animations du service Jeunesse, l'accueil de loisirs d'avril sur le thème « Bouge ton corps ». Agés de 3 à 12 ans, 24 enfants ont participé à ce centre avec comme animatrices Aurélie, Ludivine et Lucille. Différentes animations sportives, des parcours de motricité pour les plus petits, du hockey serpillière pour les plus grands, pour tous les enfants, initiation au rugby. Sans oublier le grand jeu avec des relais, des courses d'obstacles...

JUILLET FAIT SON CINEMA A ANGYWOOD

Avec 63 enfants de 3 à 14 ans inscrits sur le mois et une moyenne de 42 présents par semaine, l'accueil de loisirs de juillet, placé sous le thème du cinéma, a battu son plein. Trois groupes étaient composés : les petits avec Gisèle et Aurélie, les moyens avec Gaëlle et Jeanne, et les plus grands avec Ludivine et Elisée. La cantine a bien fonctionné avec une moyenne de 28 enfants présents par semaine. Au programme : court-métrage, publicités et stop-motion pour les moyens, stop-motion, publicité pour les plus grands, et pub pour les petits. Sans oublier notre célèbre paint-ball low-cost pour le plus grand plaisir des enfants.



En ce qui concerne les sorties : cinéma avec une salle ouverte juste pour nous pour les Minions, Profs 2 et un court-métrage animé pour les plus petits; une visite pour découvrir le parc du château de Chantilly; une sortie vélo et karting pour les plus grands pendant que les autres pouvaient admirer des animaux sauvages au Parc Saint-Léger. Et notre sortie au Parc Astérix où les enfants ont pu profiter au maximum des attractions.



Le final avec les parents où les enfants ont repris Lilo et Stitch, Blanche-Neige et les 7 nains pour les plus petits, La famille Bélier et les Minions pour les moyens, et pour les plus grands sous forme de compétition dansante : Dirty Dancing, Pretty Woman, James Bond. Sans oublier notre danse pour faire bouger les parents avec L'âge de glace, et le final des animatrice avec Les demoiselles de Rochefort, Pulp Fiction, Le dîner de con et Camping !

LE MATIN, LE SOIR, LE MERCREDI APRES-MIDI ? ON EST LA !

Nouveau en 2015, le périscolaire du matin. Aurélie et Julie accueillent vos enfants dès 7 heures et jusqu'à l'ouverture de la grille de l'école. Fin de réveil en douceur avec activités manuelles (coloriage, puzzle, perles, etc.), mais aussi fin des devoirs pour les retardataires.

Le soir aussi, nous sommes là ! A partir de 16 h 30 et jusqu'à 18 h 45, les enfants sont pris en charge. Ils amènent leur goûter et le prennent ensemble dans la salle polyvalente de l'école. Puis, alors que certains vont jouer, d'autre se mettent aux devoirs avant d'aller jouer aussi. Au fil des heures, les parents récupèrent leurs enfants qui remettent à plus tard la fin de leurs activités manuelles. Les petits jouent avec les plus grands, tout cela dans une ambiance conviviale ! Les inscriptions se font auprès du service Jeunesse, ou sur place. Il est juste demandé aux parents de fournir le goûter de leurs enfants. Différents projets sont mis en place durant le périscolaire. Tout d'abord, en début d'année nous avons préparé l'inauguration du jeu d'arc. Les enfants ont colorié et réalisé des dessins pour décorer les différents lieux d'accueil des archers et des chevaliers. Par la suite, nous avons préparé la décoration pour le centre de la Toussaint sur le thème des 5 sens. Et en cette fin d'année, comme vous avez pu le voir lors du marché de Noël des parents d'élèves et lors du Noël des TAP, encore de la décoration (dessins, coloriage, mobiles, Père Noël sous différentes formes). Comme l'année précédente, les enfants ont aussi fait des cartes de vœux qui ont accompagné le colis du centre communal d'action sociale (CCAS) remis aux anciens fin décembre.

Et le mercredi ? Eh bien nous sommes aussi présentes. Aurélie reçoit vos enfants le matin de 7 heures à 9 heures et de 11 heures à 12 heures. Puis Julie arrive pour le moment de la cantine, et l'après-midi alors que les plus petits vont à la sieste, les autres réalisent différents activités manuelles sur des thèmes variés (la rentrée, Noël, etc.). L'effectif varie en fonction des besoins des parents, mais nous accueillons en moyenne entre 10 et 15 enfants.

Service Jeunesse/suite

QUOI DE NOUVEAU POUR LES TAP ?

La ville d'Angy a mis en place un PEDT (projet éducatif territorial) qui lui permet de toucher une petite subvention servant à l'achat de matériels pour les différents projets ainsi que pour la rémunération des animatrices. Comme les effectifs ont augmenté, nous avons demandé à certains parents de nous aider bénévolement durant l'heure de TAP (temps d'activités périscolaires). Cette année, les enfants ont retrouvé **Aurélie** qui continue à s'occuper de vos poubelles pour faire des objets divers et variés de décoration. **Valérie** intervient, elle, le mardi avec l'atelier écriture/artistique qui fait travailler l'imagination et la recherche de vos enfants. Les lundi, jeudi et vendredi, **Vanessa** a repris du service et nous fait voyager au soleil avec son flamenco. A ce propos, dès la rentrée 2016, une commande groupée sera mise en place pour des chaussures de flamenco. **Ludivine** a rejoint l'équipe des TAP avec un projet photo qui permet aux enfants de mêler activité manuelle et photo (voilà qui permet de suivre l'évolution de vos enfants au fil de l'année). Elle a aussi choisi de faire prendre la photo d'un arbre à chaque saison à chaque enfant : pour la finalisation de ce projet, rendez-vous en juin. **Daphnée** aussi nous a rejoint. Elle mène le cirque afin de proposer aussi en fin de saison un joli spectacle dont les artistes seront vos enfants. Comme l'année précédente, un repas de Noël a eu lieu le jeudi 17 décembre à la cantine, suivi le soir d'un spectacle des TAP pour fêter ensemble cette fin d'année 2015. Les enfants ont chanté des chants de Noël et l'équipe du service Jeunesse a réalisé une chorégraphie devant parents, enfants et personnes âgées (venue chercher leur colis de fin d'année). Il faudra maintenant attendre juin pour assister au final des TAP !

NETTOYONS LA NATURE, UN BILAN MITIGE

Certes il y avait plus de monde cette année pour participer à cette opération destinée à nettoyer les rues du village. Mais nous espérons ramasser moins de déchets que l'année dernière. Eh non : au total 133 kg de débris ont été collectés par une trentaine de participants. Alors, un petit effort de la part de chacun rendrait notre village encore plus agréable; la nature n'est pas une poubelle géante...



LES CINQ SENS EN EVIDENCE A L'ACCUEIL DE LOISIRS DE LA TOUSSAINT

Du 19 au 23 octobre, 27 enfants de 3 à 14 ans sont venus développer leurs cinq sens, le toucher, la vue, l'odorat, l'ouïe et le goût. Ces sens ont été mis à l'honneur à travers des jeux, des activités, des moments d'écoute, et même de préparation culinaire. Durant la semaine, Aurélie, Ludivine et Marvin ont permis aux enfants de se servir de leurs sens afin de mieux les connaître et mieux les utiliser. Le final, organisé avec le comité des fêtes, un mélange des cinq sens et d'Halloween, a conduit les parents et les enfants (plus de la moitié de l'effectif de l'école était présent) de sentir de la vanille ou du munter, de toucher des bonbons emballés ou de la sciure de bois, de goûter de la soupe de la sorcière, du jus de chaussette ou de la potion magique. Rendez vous l'année prochaine !

Service Jeunesse/ suite

LA CANTINE TOUJOURS AU TOP

L'année dernière, nous accueillions entre 30 et 35 enfants chaque midi à la cantine scolaire. Mais depuis la rentrée de septembre 2015, entre 40 et 45 enfants (quelques fois une cinquantaine !) parmi les 104 enfants inscrits à l'école mangent régulièrement à la cantine le midi. Entourés d'Aurélie, Ludivine, Mireille et Julie, et servis par Laura, les enfants se restaurent toujours aussi bien. Certes, le niveau sonore est un peu élevé car il y a de plus en plus de convives dans la salle du Troisième âge de la salle multifonction. Mais de 12 heures à 13 h 30, tout se passe pour le mieux. Nous arrivons par moment juste à l'heure pour l'école. Cependant, les enfants ont le temps après leur repas (entrée, plat, laitage et dessert) de se brosser les dents, et même

de jouer un moment dans la grande salle.

Ambiance de fête le jour du repas de Noël avec un menu particulier, puisque 52 enfants étaient à table, rejoints par 17 adultes, en l'occurrence le personnel de la mairie et des conseillers municipaux qui ont payé leur repas pour partager cet agréable moment avec les écoliers.

Certains enfants étant un peu dissipés, un tableau de suivi va être mis en place afin d'envisager comment les inciter à être un peu plus calmes durant cette période de repas. Nous informerons les parents du fonctionnement de ce tableau dans le courant du mois de janvier.



LES GRANDS RENDEZ-VOUS DE 2016

Courant janvier, une réunion de discussion avec les parents qui le souhaitent sera programmée pour examiner comment améliorer encore le fonctionnement du service Jeunesse et des services proposés.

Une réunion avec les parents des 12/18 ans sera proposée pour exposer le projet de colonie itinérante en juillet 2016.

Du 8 au 12 février, l'accueil de loisirs sera articulé autour du thème de la Chine, Nouvel an chinois oblige... Pas de sorties mises en place, mais un défilé dans Angy le vendredi pour le Mardi-gras (l'horaire n'est pas encore fixé). Inscriptions dès à présent au service Jeunesse.

La chasse aux œufs : pour sa deuxième édition, petits et grands pourront réaliser leur mission Chocolats le samedi 2 avril.

Du 4 au 8 avril, l'accueil de loisirs sera orchestré sur le thème de la musique. Attention chers parents : vous êtes invités à préparer votre voix pour notre final du vendredi soir !

Centre de loisirs de juillet : il sera placé sous le signe des Jeux Olympiques. Et les animateurs et animatrices ont dans l'idée de mettre sur pied un final impliquant sportivement les parents...

Septembre : nous renouvelerons l'opération Nettoyons la nature. N'hésitez pas à nous rejoindre une petite matinée.

Vacances de la Toussaint : les dates de l'accueil de loisirs vous seront bientôt données.

Conseil municipal du jeudi 19 novembre 2015

Les membres du conseil municipal se sont réunis le jeudi 19 novembre, à 19 heures, en mairie. Mme Patricia Callard a été désignée secrétaire de séance.

. Fusion de syndicats d'électricité. A l'unanimité moins 2 abstentions (M. Patrice CREPY ayant le pouvoir de Mme Caroline RALU), le conseil accepte la fusion des syndicats d'électricité SE 60 (auquel la commune d'Angy est adhérente), Sezeo et Force Energie. Mme Marie-Chantal NOURY, maire, indique que ce regroupement, suscité par M. le Préfet dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale pour unifier les compétences et mutualiser les moyens de chaque syndicat, ne modifie en rien le contrat en cours avec le SE 60.

. Mise en place de l'entretien professionnel annuel. A l'unanimité, le conseil décide de fixer, dans le cadre de la mise en place de l'entretien professionnel annuel des fonctionnaires territoriaux qui se substitue désormais à l'ancienne notation, la liste des critères à retenir après avis du Comité technique compétent, notamment : résultats professionnels et réalisation des objectifs, compétences professionnelles et techniques, qualités relationnelles, capacités d'encadrement ou d'expertise ou d'exercer des fonctions d'un niveau supérieur. Le conseil décide d'appliquer aussi ce système aux agents non titulaires.

. Compétences en matière d'urbanisme de la CCPT. A l'unanimité, le conseil approuve la modification des statuts de la communauté de communes du Pays de Thelle (CCPT) se rapportant à des compétences exercées facultativement : instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme, et assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration, la révision ou la modification des documents locaux de planification.

. Annulation de régie. A l'unanimité, à

la demande de la Trésorière de la commune, le conseil approuve l'annulation de la régie d'avances pour le fonctionnement du centre de loisirs sans hébergement qui n'est plus utilisée.

. Documents d'urbanisme. A l'unanimité, le conseil accepte de choisir la CCPT comme assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du Plan local d'urbanisme (PLU), d'autoriser le Maire à lancer toute démarche et signer tout document dans ce but, d'adhérer au groupement de commandes qui va être constitué au sein de la CCPT et d'autoriser le Maire à signer la convention liée à ce groupement.

. Mise en place de la procédure d'élaboration d'un PLU. A l'unanimité, le conseil valide la nécessité de prescrire un PLU dans la commune, le plan d'occupation des sols actuel ne répondant plus aux exigences d'aménagement d'Angy, à défaut de quoi la gestion de son territoire aurait au 1^{er} janvier 2016 échappé aux élus. Les objectifs de ce document seront notamment de maîtriser l'urbanisation du village, de préserver son environnement et son patrimoine, de restructurer le centre-bourg, de préserver le cadre de vie et l'identité du village, de maintenir sa vocation agricole, de maîtriser l'évolution de la zone d'activités, de favoriser le renouvellement urbain tout en conservant une évolution modérée de la population. La CCPT a été choisie comme assistant à la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du PLU. Une concertation publique va être lancée avec les habitants, les associations et les personnes concernées. Le Maire est autorisé à solliciter du conseil départemental une subvention pour compenser les frais liés à la réalisation de ce PLU.

. Délégués à la commission PLU. A l'unanimité, Mme Marie-Chantal NOURY en tant que titulaire, et M. Alain MARTIN en tant que suppléant, sont désignés pour siéger à la commis-

sion d'appel d'offres du groupement de commandes.

. Composition de la CCPT. A l'unanimité, M. Alain Martin est désigné comme suppléant de Mme Marie-Chantal NOURY à la communauté de communes du Pays de Thelle.

. Règlement intérieur du personnel. A l'unanimité moins 2 abstentions (M. CREPY avec le pouvoir de Mme RALU), le conseil approuve le règlement intérieur du personnel de 21 pages. Le livret d'accueil plus complet que la majorité municipale avait préparé a été refusé par le Centre de gestion qui a souhaité que la commune se réfère à celui du Centre de gestion validé par le Comité technique paritaire. Ce document est destiné à tous les agents de la commune, titulaires ou non titulaires, pour les informer sur leurs droits (congés, formation, prestations sociales, etc.), mais également sur leurs obligations, leurs responsabilités et les consignes de sécurité qu'ils doivent respecter.

. Logement de fonction instituteur. A l'unanimité moins 2 abstentions (M. CREPY et pouvoir de Mme RALU), le conseil décide le déclassement de celui des deux logements de fonction instituteur propriétés de la commune rue Béatrix-Tassain qui est libre depuis le 3 mai 2015. M. le sous-préfet et M. l'inspecteur d'Académie ont donné leur autorisation pour cette désaffectation et ce déclassement afin que la commune puisse le louer et appliquer un loyer.

Association foncière de remembrement d'Angy. A l'unanimité, le conseil accepte de reprendre l'actif et le passif de cette association qui a décidé sa dissolution le 13 octobre 2015, accepte le transfert dans le domaine privé de la commune des biens de l'association, et autorise le Maire à signer l'acte administratif.

.../...

Conseil municipal du jeudi 19 novembre 2015/suite

. **Décisions modificatives.** A l'unanimité, le conseil accepte trois décisions modificatives. Elles concernent respectivement des remboursements en raison d'absences de personnels, suite à la vente de l'ancien bien com-

munal situé rue de l'Eglise, et 5 300 € d'économies réalisés sur les travaux de remise en état du site de tir à l'arc au stade Hector-Devos.

. **Révision du classement sonore.** A

l'unanimité, le conseil approuve le projet d'arrêté préfectoral pour la révision du classement sonore des infrastructures routières de la commune.

La séance a été levée à 20 heures.

Conseil municipal du jeudi 10 décembre 2015

Les élus se sont réunis en mairie le jeudi 10 décembre, à 19 heures. Mme Patricia Boodia a été élue secrétaire de séance.

. **Coopération intercommunale.** A la majorité moins une voix contre (Mme Katia HEMBERT), le conseil accepte la fusion de la communauté de communes du Pays de Thelle (CCPT) à laquelle la commune adhère, avec la communauté de communes de la Ruraloise. Ce regroupement a été proposé par M. le Préfet dans le cadre de la loi NOTRe.

. **Convention de déneigement.** A l'unanimité, le conseil autorise le Maire à signer une convention avec Mme Eliane Boutillier, agricultrice à Bury, afin qu'elle assure en cas de besoin le déneigement des routes départementales et communales traversant Angy, moyennant une redevance de 56 € pour une heure.

. **Demande de subvention à l'Etat.** A l'unanimité, le conseil approuve les travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des structures communales (mairie, école primaire, salle multifonction, salle des sports, Sivom, église, stade municipal, cimetière) pour une somme de 127 050 € étalée sur 6 ans, et mandate le Maire pour solliciter de l'Etat une subvention à hauteur de 45 % sur ce programme en 2016 au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

. **Demande de subvention au Département.** A l'unanimité, le conseil mandate le Maire pour solliciter du conseil

départemental une subvention à hauteur de 35 % au titre de l'année 2016 afin d'aider au financement du programme d'accessibilité des structures communales.

. **Remise en état de l'éclairage public.** A l'unanimité, le conseil accepte le projet de remise en état de l'éclairage public suite à l'étude menée par le syndicat d'électricité 60 (SE 60). Le montant global des travaux est évalué à 90 720 € pour la mise aux normes du parc existant et l'installation de matériels économiques. Sachant qu'une subvention à hauteur de 54 %, soit 48 989 €, doit être versée par le SE 60, il restera à la charge de la commune 41 731 €, soit 8 346 € par an de 2016 à 2020 (8 347 € cette année-là).

. **Eclairage public, demande de subvention.** A l'unanimité, le conseil autorise le Maire à solliciter du conseil départemental une subvention à hauteur de 26 % du programme de remise en état de l'éclairage public.

. **Bail et loyer d'un logement communal.** A la majorité moins 2 contre (M. Patrice CREPY ayant le pouvoir de Mme Caroline RALU), le conseil fixe à 500 € à compter du 1^{er} janvier 2016 le loyer mensuel de l'ancien logement instituteur de la rue Béatrix-Tassain, et autorise le Maire à signer un bail de location dès que l'habitation aura été remise en état.

. **Œuvres sociales du personnel.** A l'unanimité, le conseil décide de résilier la convention avec le COS pour adhérer au CNAS à compter du 1^{er} janvier 2017. A la suite d'une réunion, la ma-

ajorité du personnel communal a en effet souhaité adhérer au CNAS au regard des prestations sociales proposées par cette structure.

. **Adhésion au CNAS.** A l'unanimité, le conseil autorise le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS à compter du 1^{er} janvier 2017 (un délai d'un an devant être observé après la délibération du conseil), et désigne Marie-Chantal NOURY en qualité de délégué élu, notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

. **Travaux en mairie et à l'école.** A l'unanimité, le conseil approuve un programme de travaux pour sécuriser la mairie par la pose d'une alarme et de volets destinés à favoriser les économies d'énergie et garantir la confidentialité lors de réunions ou d'entretiens individuels, également au premier étage de l'école. La dépense globale est évaluée à 14 924,50 €. Le conseil autorise le Maire à solliciter une subvention du conseil départemental à hauteur de 35 % sur la totalité de l'opération au titre de l'année 2016.

. **Décisions modificatives.** A l'unanimité moins 2 abstentions (M. CREPY et pouvoir de Mme RALU), le conseil accepte un virement de crédit de 3 000 € prélevés sur les indemnités des élus afin de régler un rappel de cotisation de taxe de transport de 2013, et pour verser l'indemnité de perte d'emploi à un ancien agent communal.

La séance a été levée à 19 h 50.

Conseil municipal du mardi 29 décembre 2015

Les élus se sont réunis mardi 29 décembre en mairie, à 19 heures. M. Pascal ROUYERE a été désigné secrétaire de séance.

En préambule, Mme le Maire informe les conseillers que « cette séance est un peu spéciale. Le conseil n'aura pas, comme à l'habitude, à se prononcer après débat sur diverses questions et émettre un avis franc. Cette fois, nous devons prendre des délibérations destinées à acter des faits antérieurs imposés à la nouvelle majorité municipale. Je tiens à ce que chaque élu soit parfaitement informé et qu'il reste des traces écrites afin que l'on puisse à l'avenir pouvoir rappeler qu'à un instant donné le conseil a découvert des situations compliquées qu'il va devoir très rapidement s'employer à résoudre dans le respect de la loi ».

. Logement communal du 22, rue du Maire. A l'unanimité, le conseil prend acte que ce logement, devenu un bien communal le 13 novembre 2015 suite au jugement du tribunal de grande instance de Beauvais et à la procédure d'intégration du 10 décembre 2015, est occupé sur la base d'un contrat de location d'une durée de 9 ans établi par les précédents propriétaires à compter du 1^{er} mars 2014 avec pour destination « habitation exclusivement ». Le montant du loyer mensuel a été fixé dans ce bail à 610 €, et un dépôt de garantie correspondant à 2 mois de loyer, soit 1 220 €, est à verser à la mairie par le locataire sur le compte 165.

. Logement communal du 188, rue Aristide-Briand. A l'unanimité, le conseil prend acte que suite à l'acquisition par la mairie de cette habitation en 2004, aucun contrat de location, ni bail, ni loyer n'ont jamais été mis en place pour cette habitation.

. Logement de fonction du 17, rue Béatrix-Tassain (rez-de-chaussée). A l'unanimité, suite à l'intervention de

M. Patrice CREPY, conseiller municipal, lors du conseil du 10 décembre 2015, et après les demandes effectuées par la mairie auprès de la Trésorerie de Mouy et des recherches entreprises par celle-ci, le conseil prend acte qu'aucun loyer, ni contrat de location n'ont jamais été mis en place concernant ce logement occupé par un professeur des écoles du 17 août 2010 à 2015, et prend acte que la commune n'a encaissé aucun loyer durant cette période.



Bâtiment communal pour logements de fonction au 17, rue Béatrix-Tassain.

. Logement de fonction du 17, rue Béatrix-Tassain (1^{er} étage). A l'unanimité, le conseil prend acte qu'aucun contrat de location à titre gratuit n'a été rédigé depuis le 12 juin 1990 et jusqu'à ce jour pour ce logement de fonction occupé par une institutrice de l'école communale. Le conseil autorise Mme le Maire à établir un contrat de location à titre gratuit à compter du 1^{er} janvier 2016.

. Logement communal du 125, rue Aristide-Briand. A l'unanimité, le conseil prend acte qu'aucune procédure de recouvrement des loyers impayés par le locataire n'a été engagée par la municipalité de 2011 à 2013, et prend acte qu'une procédure d'expulsion est en cours depuis octobre 2014. La commune s'est portée acquéreur de ce logement en 2005 et y a fait réaliser divers travaux en 2012 (changement de chaudière, changement de carrelage, pose d'un coffret

de gaz de ville, travaux de plomberie). Un bail a été rédigé le 1^{er} janvier 2011 pour une durée de 3 ans jusqu'au 31 décembre 2014. Le montant du loyer mensuel est de 685 €. La somme due par le locataire au 10 novembre 2015 est de 25 588,62 €.

. Chargeur sur pneus. A l'unanimité, le conseil prend acte que le chargeur sur pneus, vendu suite à la délibération du conseil municipal du 6 mars 2015 et qui devait faire l'objet d'un certificat administratif pour être sorti de l'inventaire communal, en était déjà sorti depuis 2001.

. Archives communales. A l'unanimité, le conseil prend acte qu'aucun récolement des archives communales n'a été réalisé en mars 2014 par le maire sortant. Par ailleurs, Mme le Maire informe les élus que le service des Archives départementales de l'Oise a pris en charge les documents suivants : archives antérieures à 1945, documents cadastraux récents pour mise en quarantaine et prélèvements (en raison des moisissures), registres de délibérations de 1854 à 1943, registres d'état civil de l'an XI à 1892. D'autre part, les archives actuellement disponibles en mairie ont été retirées du local des pompes d'assainissement où elles moisissaient depuis 2000 pour être entreposées dans de bonnes conditions de conservation.

. Exploitation de la société Tropicana. A la majorité (voix contre de M. Philippe GILET), le conseil donne un avis favorable à la demande de la société Tropicana de modifier son arrêté d'exploitation du 16 mars 2006 pour étendre son périmètre d'épandage des boues issues de la station d'épuration interne de son usine de Hermes. Pour ce faire, l'entreprise utilisera en plus des parcelles de 4 ha à cheval sur les communes d'Angy et Hondainville.

La séance a été levée à 19 h 25.

Le jeu d'arc de la Flèche au vent béni et inauguré

Après la bénédiction du drapeau de la 2^e compagnie d'arc d'Angy La Flèche au vent est venu le temps de la bénédiction du jeu d'arc lui-même. Samedi 7 novembre, dès 7 heures, devant la mairie, arrivant de Picardie, de Bourgogne, de Bretagne, d'Aquitaine, du Languedoc-Roussillon, etc., reçus



ont été déposées avant la minute de silence. Puis, le véritable défilé composé de plus de 200 personnes, dont 35 chevaliers, a pris corps sur la place du village décorée. Derrière les drapeaux de

La Flèche au vent et de la compagnie de Villeneuve-Saint-Germain (Aisne), marraine

de la compagnie angloise, se trouvaient les demoiselles de La Licorne fleurie de Beauvais dans leurs superbes robes d'époque qui accompagnaient les jeunes angloises, toutes de blanc vêtues, portant une statue de saint Sébastien, patron



l'abbé Jean-Michel Cordeiro, curé de Mouy, qui a animé la cérémonie durant laquelle il a béni la statue de saint Sébastien et la brioche distribuée à la sortie quand les cloches sonnaient. Le défilé s'est remis en place vers 11 heures et s'est rendu au jeu d'arc, au stade Hector-Devos. Là, le père Cordeiro a

par Cyril Noury, capitaine de La Flèche au vent, les drapeaux d'une quarantaine de compagnies d'arc se sont inclinés devant le porte-drapeau de la compagnie angloise. Il était entouré du drapeau de la famille des Chevaliers des rondes de Picardie, de deux étendards portés par les Scouts de Mouy, du maire d'Angy, Marie-Chantal Noury, et du maire de Villequier-Aumont (Aisne), Rémi Dazin, qui a accueilli le dernier trophée des chevaliers de Picardie qui se déroulera en avril 2016 à Angy.

A 9 heures, le cortège pour la cérémonie s'est constitué avec les porte-drapeaux qui ont entouré le monument aux morts. Deux gerbes de fleurs

des archers, et la traditionnelle brioche. Suivaient les élus, les personnalités de l'archerie, les drapeaux et les représentants de l'Ordre de saint Sébastien, gardiens des reliques, un char fleuri transportant un tambour et une



cornemuse rythmant le parcours, les membres de La Flèche au vent et les participants. L'imposant groupe a effectué un circuit de 2 km dont le tracé avait été décoré avant d'aboutir devant l'église saint Nicolas.

Avec le concours de la chorale de la paroisse de Mouy, c'est

béni la butte d'attaque et la butte maîtresse du beursault à 50 m (les deux emplacements où sont posées les cibles), avant que tous les drapeaux et les personnalités ne s'y inclinent. Un symbolique ruban tricolore, tenu par Marie-Chantal Noury, maire d'Angy, Olivier Paccaud, vice-président du conseil départemental, Anne Fumery, conseillère départementale, Frédérique Leblanc, conseillère régionale, Michel Arnould, maire de Verberie, Rémi Dazin, maire de Villequier-Aumont, et Cyril Noury, capitaine de La flèche au vent, a été coupé.

.../...



Le jeu d'arc de la Flèche au vent béni et inauguré/suite



des Chevaliers de la ronde de Picardie. Ce dernier a pris la parole pour se réjouir qu'une nouvelle compagnie emmenée par un jeune chevalier se soucie de perpétuer les traditions. Il a remis à La Flèche au vent deux grands blasons réalisés par ses soins, celui de la

représentants de la brigade de gendarmerie de Mouy ont alors été invités à tirer quelques flèches dans le beursault pendant qu'un vin d'honneur était servi.

Parallèlement à cette bénédiction, dans l'après-midi du samedi ainsi que le lendemain matin, les chevaliers de toute la France se sont retrouvés dans la salle des associations, au premier étage de l'école, pour travailler sur l'harmonisation des pratiques séculaires. Et le dimanche après-midi, La Flèche au vent a ouvert son Prix général avec la participation des archers de Saint-Pierre Montmartre (Paris) qui ont officiellement étreigné le beur-

Afin de renouer avec une tradition qui veut récompenser le porte-drapeau le plus respectueux des usages, le capitaine de La Flèche au vent avait fait placer des juges sur le parcours du défilé. Et c'est le porte-drapeau de Grand-Couronne (Seine-Maritime) qui a reçu sous les applaudissements la coupe offerte par la compagnie.

Après quoi, Cyril Noury est revenu sur les obstacles qu'il a fallu lever pour lancer cette compagnie dédiée à l'arc droit et aux traditions. Il a indiqué que la compagnie, comprenant désormais trois chevaliers et 25 membres, s'est fortement investie pour aménager le site à l'abandon, et il a remercié tous ceux qui l'ont soutenue depuis le début de l'année pour en faire un jeu d'arc déjà envié. Il a fait dévoiler une plaque baptisant le lieu du nom de Guy Faizelot, le président de la famille

commune et celui de la compagnie. Marie-Chantal Noury a ensuite évoqué les travaux menés pour satisfaire aux indispensables critères d'utilisation, et a remercié tous ceux qui se sont impliqués dans cette aventure. « Grâce à la pugnacité d'un petit groupe soutenu par la mairie, notre village peut désormais s'enorgueillir de disposer d'installations sécurisées et performantes pour la pratique du tir à l'arc, s'est-elle félicitée. Puisse-t-elles attirer et contenter de nombreux archers qui feront perdurer une pratique de tir ancestrale et des valeurs de solidarité auxquelles je suis foncièrement attachée. » Enfin, Olivier Paccaud a clos les discours en revenant sur l'histoire de l'arc et son ancrage profond dans la Picardie. Les personnalités et les



sault. Il s'agit d'un concours baptisé « à la broche centrale », car une pièce métallique conique est placée au centre de la cible afin d'inviter les archers à l'humilité en les empêchant d'obtenir le tir parfait. Après l'installation des cibles représentant le jeu d'arc et l'église d'Angy dessinés par Maryse, une artiste de Verberie, Cyril Noury, capitaine de La Flèche au vent, et Jean-Michel Savary, premier lieutenant de la compagnie de Saint-Pierre Montmartre, ont échangé des cadeaux. Les archers de Saint-Pierre Montmartre ont ensuite tiré jusqu'en début de soirée. L'épreuve était alors ouverte à tous les archers qui pouvaient concourir pendant un mois et demi.



Soirée caritative pour l'association « Eva pour la vie »

La salle multifonction d'Angy a labrité une soirée caritative samedi 12 décembre. Près de 250 personnes ont répondu à l'appel lancé par la Team Raid Girls pour venir en aide à l'association Eva pour la vie qui se démène afin d'aider à la recherche contre les cancers touchant les enfants. En 2011, juste avant ses 8 ans, Eva décédait d'une tumeur cérébrale. Ses parents, de la région clermontoise, ont alors créé Eva pour la vie afin de recueillir des dons pour les recherches entreprises notamment par une équipe de l'Inserm de Bordeaux. C'est

pour les soutenir que les membres de la Team Raid Girls, un groupe de femmes sportives, ont concocté un dîner-spectacle. Elles ont reçu le soutien de la mairie d'Angy qui a mis la salle municipale gracieusement à leur disposition, et du restaurant du Parc de Rantigny qui a serré ses tarifs pour le repas. Mais aussi le concours des artistes qui se sont produits gratuitement lors d'une soirée remarquable : le transformiste Creillois Thony Lymer



en présentateur, l'humoriste Marseillais vu sur France 2 Laurent Febvay, Clément le magicien, le groupe All for Funk, les danseurs et danseuses d'Artistic Show, et le groupe de variétés Little Wing.

Auparavant, les Team Raid Girls ont insisté sur la nécessité de s'engager pour des causes nobles comme celle-ci, et Corinne, la maman d'Eva, a rappelé son combat de tous les instants pour que la recherche sur les cancers pédiatriques bénéficie des mêmes moyens que les autres cancers. Avant de laisser la place aux artistes, un chèque de 2 177 € a été remis par la Team Raid Girls à la présidente d'Eva pour la vie, ainsi qu'une participation du restaurant du Parc de 215 €. Les convives se sont régalés et ont pu danser jusque tard dans la nuit.



Cérémonies de l'Armistice du 11 Novembre 1918

La cérémonie de l'armistice de la guerre 14-18 s'est déroulée en deux temps à Angy. Mardi 10 novembre, à 11 heures, les enfants des écoles et leurs enseignantes se sont regroupés devant le monument aux morts. Ils ont chanté les deux premiers couplets de la Marseillaise, en présence du maire Marie-Chantal Noury, des deux adjoints, et des deux drapeaux de l'UMRAC et du Souvenir français. Les élè-

ves de maternelle avaient été munis de petits drapeaux tricolores.

Puis le mercredi 11, le cortège s'est formé à 11 h 30 pour gagner le monument aux morts. Derrière les drapeaux de la section des anciens combattants de l'UMRAC et de la compagnie d'arc La Flèche au vent se trouvaient près de quarante personnes, les enfants portant des gerbes de fleurs, Marie-Chantal Noury, maire, et ses deux adjoints, Alain Martin et Patricia Callard, un détachement des sapeurs-pompiers de Mouy et le représentant de la brigade de gendarmerie de Mouy, les anciens combattants, des responsables d'associations locales et le public. Les enfants ont déposé les gerbes. Puis la jeune Marie, en tenue d'archère, a lu

un premier texte destiné aux enfants avant que le Maire ne donne lecture du message du secrétaire d'Etat aux Anciens combattants, Jean-Marc Todeschini. Après les sonneries réglementaires et la Marseillaise, les participants se sont rendus à la salle multifonction pour lever le verre de l'amitié. Mais auparavant, M. Raymond Vannier a reçu un diplôme d'honneur de la section de l'UMRAC de Bury et ses environs.



prés devant le monument aux morts. Ils ont chanté les deux premiers couplets de la Marseillaise, en présence du maire Marie-Chantal Noury, des deux adjoints, et des deux drapeaux de l'UMRAC et du Souvenir français. Les élè-

ves de maternelle avaient été munis de petits drapeaux tricolores. Puis le mercredi 11, le cortège s'est formé à 11 h 30 pour gagner le monument aux morts. Derrière les drapeaux de la section des anciens combattants de l'UMRAC et de la compagnie d'arc La Flèche au vent se trouvaient près de quarante personnes, les enfants portant des gerbes de fleurs, Marie-Chantal Noury, maire, et ses deux adjoints, Alain Martin et Patricia Callard, un détachement des sapeurs-pompiers de Mouy et le représentant de la brigade de gendarmerie de Mouy, les anciens combattants, des responsables d'associations locales et le public. Les enfants ont déposé les gerbes. Puis la jeune Marie, en tenue d'archère, a lu



La Rétro 2015



23 janvier. Devant l'école, le panneau d'information électronique est opérationnel.



22 janvier. Le Maire renoue avec la cérémonie des vœux.



25 janvier. Bénédiction du drapeau de la compagnie d'arc La Flèche au vent.



11 avril. Plus de 60 enfants à la première chasse aux œufs.



Avril. A l'étage de l'école, couloir, salle d'eau, cuisine, salle des coupes ont été repeints par les agents communaux.



19 mai. L'UMRAC invite le maire et le premier adjoint à raviver la Flamme sous l'Arc de Triomphe à Paris.

La Rétro 2015



20 juin. Onze groupes se sont succédé sur scène, de midi à plus de 23 heures, lors de la première Fête de la musique.



21 juin. En congrès à Bury, plus de deux cents membres de l'UMRAC ont participé à une cérémonie à Angy.



Juillet. Les agents communaux ont réalisé l'assainissement du « Château », rue de l'Eglise, enfin vendu.



Août. Une vitrine a été installée en mairie avec les plus belles pièces de la commune.



Août. Pendant trois semaines, le maire, des élus, les agents communaux et des bénévoles ont nettoyé et rénové toute la partie maternelle de l'école, du dortoir aux salles de jeux, remplaçant la vieille porte accordéon par un mur et une porte coulissante fonctionnelle.



La Rétro 2015



1er septembre. Plus de cent enfants se sont présentés à la rentrée scolaire. Ils n'étaient plus que 83 en juin 2014.



Septembre. Après la cantine en 2014, c'est un service de périscolaire qui a ouvert lors de la dernière rentrée.



Septembre. Si la salsa n'avait pas séduit un an plus tôt, la grande salle est nécessaire pour les amateurs de zumba !



26 septembre. Fermée depuis 9 ans, l'église Saint-Nicolas rouvre ses portes avec une messe suivie par plus de 200 personnes.



Septembre. Service gratuit, la boîte à livres permet à chacun, petit ou grand, de prendre ou d'apporter des ouvrages.



Octobre. Les Archives de l'Oise vont tenter de sauver de très vieux registres communaux jusqu'alors stockés dans de mauvaises conditions.

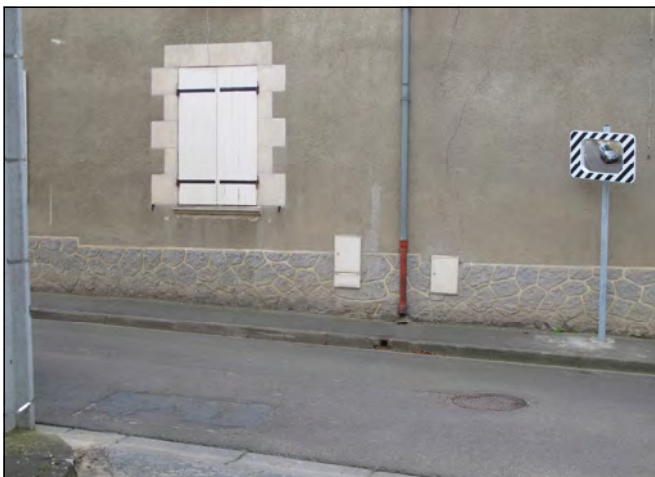


3 octobre. Toutes les associations du village sont pour la première fois réunies durant une journée permettant aux habitants de les découvrir et à leurs responsables de se rencontrer.

La Rétro 2015



Décembre. Afin de casser la vitesse, un stop oblige désormais les automobilistes à s'arrêter à l'approche du cimetière.



Décembre. Un miroir a été posé pour sécuriser le carrefour entre la rue Aristide-Briand et la rue de Thury.



Décembre. Pour améliorer la visibilité, les agents communaux ont nettoyé le rond-point du Aldi et ses abords.



9 octobre. A Beauvais, le maire et les adjoints en tête du défilé de 250 élus de l'Oise protestant contre la baisse des aides de l'Etat.



7 novembre. Des personnalités, une quarantaine de drapeaux de compagnies, des chevaliers de toute la France ont assisté à la bénédiction du jeu d'arc « Guy Faizelot ».



19 décembre. Le Maire a été invité à participer à la traditionnelle remise de coupes lors de la 42e traversée de l'Oise à la nage organisée à Creil par les Sauveteurs de l'Oise.

Une année d'animations avec le Comité des fêtes

Galette

Au début de l'année 2015, le 10 janvier, les anciens de la commune se sont retrouvés dans la salle multifonction afin de partager la galette des rois, comme c'est devenu la tradition. Ils ont pu assister et participer à un bal musette. Les soixante-dix anciens qui s'étaient déplacés ont mis une ambiance extraordinaire et ont passé quelques heures conviviales.

Mardi-gras



Le mardi 17 février, de nombreux enfants et adultes se sont déplacés déguisés afin d'assister à l'embrasement du Bonhomme d'hiver à l'occasion de Mardi-gras. Comme à l'accoutumée, l'événement s'est déroulé près des services techniques. Puis, tous les participants se sont engouffrés dans la salle multifonction afin de profiter d'un délicieux goûter.



Super loto

Pour la première fois, le Comité des fêtes a organisé un loto qui a connu un beau succès, puisque près de 370 joueurs se sont rendus dans la salle multifonction le samedi 28 mars. De nombreux lots de qualité ont été gagnés durant la soirée, tandis qu'une restauration sur place était proposée. Ce type de manifestation ayant manifestement séduit le public d'Angy et des alentours, deux lotos sont dès à présent programmés durant cette année les **19 mars** et **17 septembre**.



Une année d'animations avec le Comité des fêtes/suite

Salon du miel et des douceurs

Samedi 11 avril, le Salon du miel et des douceurs, qui avait été lancé en 2007 à Angy avant de s'expatrier sur Mouy puis Chantilly, a rouvert ses portes dans la salle multifonction. De très nombreux visiteurs, des curieux attirés par la



manifestation comme des habitués des années passées, sont venus goûter les miels proposés par les apiculteurs, mais aussi d'autres gourmandises et des produits du terroir. Un véritable engouement a entouré cette renaissance, à tel point qu'une partie de la quinzaine d'exposants a souhaité revenir le lendemain dimanche, pendant la brocante !

La brocante



Sous le soleil s'est déroulée la brocante le dimanche 12 avril. Les deux places étaient pleines de près de 70 exposants qui ont pu vendre leurs objets devenus encombrants dans une bonne ambiance. Dans la cour de l'école, la buvette-restauration a été prise d'assaut : les andouillettes à la provençale, les saucisses et merguez, les 70 kg de frites, les viennoiseries du matin et toutes les crêpes !



Premières Fête de la musique et Fête des voisins



Encore une nouveauté du Comité des fêtes : le samedi 20 juin ont eu lieu la Fête de la musique et la Fête des voisins. De 11 heures à 23 heures, place de la Mairie, 11 groupes de musique se sont produits ! Le midi, les Angylois se sont retrouvés autour de petits plats apportés par chacun pour manger dans une bonne ambiance et danser au rythme des différents tempos, rock, folk, et variété. Les enfants ont pu s'amuser avec quatre structures gonflables mises à leur disposition, tandis que le Comité des fêtes assurait la restauration et la buvette durant toute la journée.

Une année d'animations avec le Comité des fêtes/suite

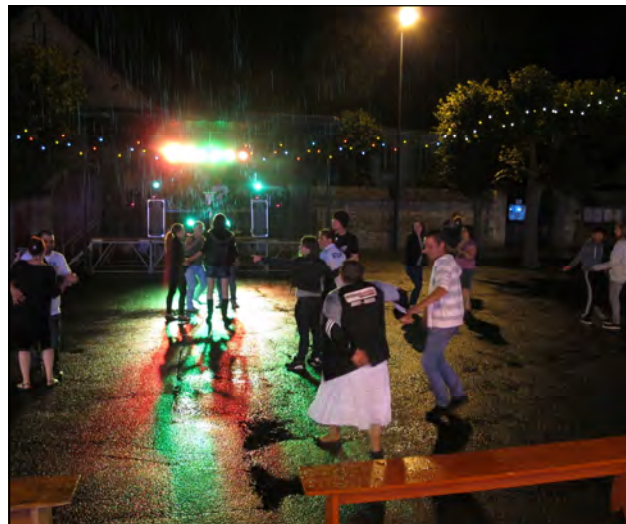
Retraite aux flambeaux

Une centaine d'enfants, parents et grands-parents, se sont regroupés lundi 13 juillet dans la cour de l'école afin d'allumer des lampions originaux pour la traditionnelle retraite aux flambeaux. Les membres du comité des fêtes ont assuré la sécurité en gilet jaune pendant le circuit habituel conclu par le tour de l'église. Puis, les participants ont pu désaltérer et manger des gâteaux dans la salle de l'école.



Feu d'artifice, bal et fête foraine

Dès l'après-midi du samedi 18 juillet, petits et grands se sont dirigés vers les manèges de la fête foraine installés place Henri-Barbusse. Vers 23 heures a été donné le coup d'envoi du feu d'artifice rue du Maire. Un spectacle pyrotechnique comme on n'en avait encore jamais vu à Angy avec plus de 15 minutes de bombes et fusées variées, le tout en musique. Le bal a ensuite été animé jusqu'à 1 heure du matin par SPL Event.



Une année d'animations avec le Comité des fêtes/suite

Course cycliste Prix d'Angy

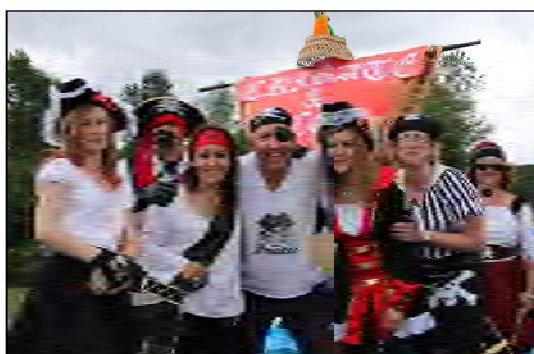


La traditionnelle course cycliste du Prix d'Angy a eu lieu le dimanche 19 juillet. Au départ à 8 h 30, plus de cent coureurs, qui avaient à parcourir une centaine de kilomètres. Et parmi eux la championne de France junior du Contre-la-montre. La course a été encadrée par deux voitures avec des commissaires, et deux ambulances de secours. Au terme de l'épreuve, il a été remis 5 coupes et des bouquets de fleurs par nos jeunes filles, et vingt primes ont été distribuées.

Cavalcade fleurie

Cette magnifique journée s'est poursuivie avec la cavalcade fleurie sur le thème du Capitaine Crochet, de Peter Pan et des fées. A 15 heures, les membres du Comité des fêtes ont ouvert le défilé en distribuant, pour la première fois gratuitement, des sachets de confettis stockés dans leurs charrettes décorées. Ils étaient suivis par un premier char garni de fées et le groupe de musique les Show Band Auranja. Le deuxième char, une embarcation avec le crocodile qui terrifiait le capitaine Crochet devançait les Show Band Airois accompagné d'un capitaine Crochet de Lille. Enfin survenait le char le plus grand, un bateau de corsaire. Le cortège est allé jusqu'à la limite de Bury. Puis après une pause pour se désaltérer, les participants sont revenus toujours dans la bonne humeur sur la place Henri-

.../...



Une année d'animations avec le Comité des fêtes/suite

Barbusse où chaque groupe a fait une démonstration tandis que le Comité des fêtes distribuait des sandwiches et des boissons à chacun, et récompensait les enfants déguisés par des tickets de manège gratuits. Un grand merci à toute l'équipe du Comité des fêtes pour son dévouement et son courage manifestés durant la création des chars.



Rebond du lundi

Comme à l'habitude, dans l'après-midi du lundi de la fête ont été distribués gratuitement dans la cour de l'école des tickets de manèges pour tous les enfants scolarisés à Angy. En collaboration avec le service Jeunesse, des jeux ont été proposés aux enfants, ainsi qu'une initiation aux rythmes sur tambour.



Halloween



Avec le service Jeunesse, le Comité des fêtes a organisé la fête



d'Halloween le vendredi 23 octobre dans la salle polyvalente de l'école. De nombreux adultes et enfants sont venus costumés pour goûter à la soupe à la citrouille, le jus de chaussette et une grosse quantité de friandises !

Une année d'animations avec le Comité des fêtes/suite

Soirée années 1980

Les 30 et 31 octobre, le Comité des fêtes a organisé deux soirées Comeback80 en transformant la salle multifonction en une véritable salle de concert.



Chaque spectacle a attiré environ 300 personnes à table puis sur la piste de danse, sous l'énorme boule à facettes utilisée dans le film Disco. Dans une ambiance de folie, les trois musiciens de Comeback80 ont interprété les succès des vedettes qu'ils ont accompagnés durant des années, Jean-Pierre Mader, Gold, Thierry Pastor, Phil Barney, Gérard Blanc ou encore Jean-Jacques Goldman. Et vers 1 h 30, ils ont abandonné la piste aux irréductibles qui ont pu danser jusqu'à 4 heures.

Fête de Noël des écoliers



Le 13 décembre, pour le plus grand plaisir des jeunes et des moins jeunes, le comité des fêtes a organisé le traditionnel spectacle de Noël. Dans de magnifiques décors, les spectateurs ont pu applaudir les tours d'un magicien, puis apprécier

la projection d'un film en 4D. Tous les enfants inscrits à l'école communale avaient reçu, dès leur entrée dans la salle multifonction, une pochette garnie de friandises. Et au terme de ce moment magique, c'est le Père Noël, en personne, qui a remis à chacun son cadeau. Sur 104 en-

Rendez-vous en 2016

- 12 février 2016 : Mardi-gras
- 19 mars : loto
- 24 avril : brocante
- 25 juin : Fête de la musique
- 13 juillet : retraite aux flambeaux
- 16, 17 et 18 juillet : fête communale
- 17 septembre : loto
- 15 octobre : spectacle
- 11 décembre : arbre de Noël des enfants
- 31 décembre : saint-Sylvestre

fants, seuls 17 n'était pas présents. Ce qui nous ravit de constater l'attachement des familles à ces fêtes incontournables.

Réveillon

Un Réveillon digne des plus grands cabarets parisiens avec des artistes du Paradis Latin : c'est ce que le comité des fêtes d'Angy a proposé aux 250 convives réunis jeudi 31 décembre dans la salle multifonction. Au fil d'un dîner-spectacle, ils ont applaudi Stéphane Grégori, animateur et chanteur, et sa parte-

naire Chiara di Bari qui ont enchanté l'assistance par leurs voix, puis le danseur et les danseuses des Divines Candies qui ont multiplié les tableaux dans des costumes féeriques sur des mélodies entraînantes, sous les jeux de lumières de SPL Events. Après les embrassades à minuit, Stéphane et Chiara ont effectué un dernier tour de chant cédant la piste de danse au public.



Association Jeunesse et Loisirs d'Angy (AJLA)

L'association a repris ses activités le 14 septembre 2015 avec le **lundi** : **Gymnastique douce** de 14 h 15 à 15h 15; le **mercredi** : **Gymnastique enfants** de 13 h 30 à 14 h 30, et **Gymnastique d'entretien** de 18 h 30 à 19 h 30.

► Cette année, le nombre d'adultes reste stable, mais le nombre d'enfants a fortement chuté, passant de 16 en 2014-2015 à 10. ► Rappelons que le Conseil départemental de l'Oise participe à concurrence de 15 € à la pratique du sport chez les jeunes. Vous trouverez le coupon « PASS'SPORTS » sur le site du Conseil départemental. Ce dernier est remettre lors de l'inscription. ► La saison dernière nous avons proposé des cours de « SALSA », mais devant le peu



d'inscriptions, cette activité n'a pas été renouvelée. ► Nous proposons cette année des cours de « ZUMBA » dispensés par VANIA le **lundi, de 20 h 30 à 21 h 30**. Cette activité attire de nombreuses adhérentes (62 à ce jour). ► Nous remercions le Conseil municipal qui a mis à notre disposition la salle communale pour cette activité, et pour la subvention allouée pour 2015-2016. Elle nous permet d'acheter du matériel et de ne pas trop augmenter le montant des cotisations.

CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE A L' INSCRIPTION					
	licence (enfants nés entre 1999 - 2004)		14,50 €	licence (enfants nés en 2005 et après)	12,50 €
	Cotisations		somme à régler		somme à régler
1 enfant	64,00 €	1 enfant de +10 ans	78,50 €	1 enfant de - 10 ans	76,50 €
2 enfants	114,00 €	2 enfants de +10ans	143,00 €	2 enfants de -10ans	139,00 €
3 enfants	114,00 €	3 enfants de +10 ans	157,50 €	3 enfants de -10 ans	151,50 €
2 enfants (dont 1 enfant de +10ans et 1enfant de -10 ans)			141,00 €		
3 enfants (dont 1 enfant de +10ans et 2 enfants de -10 ans)			153,50 €		
3 enfants (dont 2 enfants de +10ans et 1 enfant de -10 ans)			155,50 €		

2015- 2016				
CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE A L' INSCRIPTION				
Gymnastique entretien / Zumba				
Licence (+ 16 ans nés en 1998 et avant) :				29,50 €
		Cotisations	Somme à régler	
GYM	1H	93,50 €	123,00 €	
	2H	129,00 €	158,50 €	
Zumba	1H	65,50 €	95,00 €	

Association Jeunesse et Loisirs d'Angy (AJLA)/ suite

Le 3 octobre 2015, nous avons participé à la « *première journée des associations* ». D'anciennes photos des centres de loisirs étaient présentées, et des jeux picards d'antan ont également été proposés aux visiteurs. Tous nos remerciements à VANIA, le professeur de ZUMBA, ainsi qu'à nos adhérentes pour leur merveilleuse démonstration.

- ▶ Une sortie « FOOTBALL » a été programmé en début d'année, elle n'a pas rencontré le succès escompté.
- ▶ Pour la 2^{ème} année, l'AJLA a participé aux journées « vente de vêtements et jouets pour les enfants » organisées par le Centre communal d'action sociale.
- ▶ Venez nombreuses et nombreux nous rejoindre en choisissant l'une ou plusieurs de nos activités.
- ▶ Le bureau et le conseil d'administration vous présentent tous leurs vœux de bonne et heureuse année 2016.

La présidente, Mme Michèle AUBIER.



Amicale des Chasseurs d'Angy

Bilan de la saison 2015/2016. L'agrainage mis en place l'hiver dernier, et la bonne gestion des prélèvements sont deux éléments qui ont contribué au succès de la reproduction du **faisan commun** sur nos terres. Nous espérons l'extension de cette progression sur tout le territoire.

Le lièvre, par contre, a vraiment du mal à revenir. Peu de spécimens ont été observés en début et milieu de saison.

Le chevreuil connaît lui aussi une baisse légère, mais bien réelle. On espère la prochaine saison plus florissante, avec la complicité de notre nature, qui, il faut bien le dire, perd un peu le fils des saisons...!



La saison a été aussi marquée par **nos travaux d'été** : création d'une terrasse couverte, modification des évacuations, et aménagement de notre local situé au stade d'Angy. Merci à la municipalité pour nous avoir aidés et



autorisés à faire ces travaux, et merci à tous ceux de l'Amicale qui sont venus mettre de l'énergie et de la bonne humeur pour mener ce projet à terme.



Ce qu'on craignait le plus est arrivé! Deux jours de pluie pour **notre ball-trap annuel!** De mémoire de vieux chasseur d'Angy, nous n'avions pas vu ça depuis longtemps. Au moins, cela nous a permis d'être dans la pire des situations, et de gérer la difficulté. Nous remercions

tous ceux qui ont osé braver la pluie et la boue pour venir nous rejoindre en passant un moment de convivialité avec nous.

Petit mot aussi sur **le repas** que nous organisons en fin d'année, afin de nous réunir avec les épouses, les enfants, les amis. Cela permet d'échanger, de mieux se connaître. Cela resserre les liens du groupe. Merci à tous de votre participation.

Pour ceux qui souhaiteraient nous rejoindre, merci de prendre contact avec **le Président, Monsieur Evelyn Delestrée**.

L'Amicale des Chasseurs d'Angy vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2016.

Détente et Amitié

Voici un tour d'horizon des activités du club durant l'année 2015.

. Mardi 6 janvier : assemblée générale suivie de la galette des rois;

. Mercredi 4 février : journée couscous;



. Mardi 27 octobre : fête de l'amitié à Beauvais;

. Dimanche 17 janvier 2016 : notre repas annuel réservé à nos adhérents.



. Vendredi 27 février : Sortie à Holiday on Ice;



. Mercredi 15 avril : loto;

. Vendredi 18 septembre : découverte du Havre;



Durant l'année 2015, nous avons assuré 24 permanences les mardis après-midi. Nous nous réunissons les 1^{er} et 3^e mardis après-midi, y compris en juillet et août, de 14 h à 18 h, dans notre salle Emilienne-DENANT derrière la mairie. De nombreux jeux de sociétés sont à votre disposition, quelques livres aussi. Un goûter et une boisson clôturent la journée.



Pour l'année 2016, le prix du timbre reste inchangé à 16 €.

Un grand merci aux personnes qui nous aident et nous témoignent de leur sympathie tout au long de l'année.

Merci à Madame le Maire, aux élus et aux employés de la commune qui nous apportent leur aide gracieusement lors de nos manifestations.



Merci à nos adhérents qui nous aident dans nos différentes activités.

Notre association, qui a été créée en 1981, compte à ce jour 74 adhérents.



Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser à :

M. Alain MARTIN, Président;

Mme Liliane COILLIETTE, vice-présidente;

Mme Sylvie MARTIN, secrétaire;

Mme Michèle LELANN, trésorière.

Pour toutes informations, téléphonez au 03.44.56.53.25.

Tous les membres du bureau, du Conseil d'Administration vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2016. Une bonne année et surtout une bonne santé à toutes et tous.

Le Président,

Alain MARTIN.

Football Club d'Angy

Cette année encore le Football Club d'Angy a pu enregistrer une hausse des licenciés chez les jeunes avec notamment la création d'une équipe de U15. Les résultats encourageants des différentes équipes de jeunes nous démontrent que le travail fourni par les éducateurs porte ses fruits.



Pour les seniors, les objectifs d'accessions sont plus que jamais d'actualité, l'équipe première étant 3ème et l'équipe réserve étant 2ème fin 2015. Les vétérans continuent leur petit bonhomme de chemin en Coupe, et sont en première partie de tableau dans leur championnat.



Nous poursuivons aussi, avec notre équipe de bénévoles, à améliorer l'esprit convivial du stade Hector-Devos. En effet, avec l'aide précieuse de la mairie, nous avons commencé à fermer l'enceinte « buvette » pour le confort des parents qui suivent les enfants en période hivernale ou pluvieuse. Cet espace, en pourparlers depuis des années, va enfin voir le jour pour le bonheur de tous les supporters du F.C.A.



Je conclurai mes propos en remerciant tous ceux qui contribuent au développement du club de manière désintéressée en donnant de leur temps, voire même de leur argent.



En ce contexte très difficile et à l'aube d'une nouvelle année, le F.C.A vous souhaite de bonnes fêtes et une bonne année 2016, qui, je l'espère, apportera bonheur et prospérité à vous ainsi qu'à vos proches.

Le Président, Pascal SEVESTRE.

Angy-Bury Tennis de table



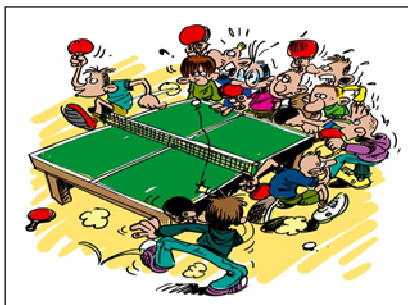
L'association **ANGY-BURY T.T** est composée d'une quarantaine d'adhérents de tous âges qui disposent de tout le matériel nécessaire pour la pratique du tennis de table. Cette année, l'équipe 1 se maintient en Régionale 3, et trois autres équipes de seniors suivent derrière, 2 division 2 et 1 division 3, ainsi que deux équipes de championnat jeunes, car cette année les jeunes sont au rendez-vous.



L'entraînement se déroule dans la salle qui accueille une dizaine de tables et un robot qui vous permet une meilleure pratique et des techniques d'entraînement sur des mouvements répétitifs.

Les entraînements ont lieu le lundi et mardi, de 18 h 30 à 20 heures pour les jeunes, le mardi et jeudi, à partir de 18 h 30 pour les seniors.

◀ Une partie de nos jeunes avec Grégoire Forestier, leur entraîneur.



Un site sur le net vous attend pour plus de renseignement. Pour cela, il vous suffit de taper Angy Bury sur un moteur de recherche comme Google, puis cliquer sur « ANGY BURY TT accueil QUOMODO ».



Pour nous joindre :
à la salle des sports d'ANGY,
place de la Mairie, ou auprès de :
M. Alain RATOUIT, Président, tél. 06.10.96.47.82.
M. Alain PERNODAT, Secrétaire, tél. 06.01.82.60.73.

**Le bureau
ainsi que les membres
du club vous souhaitent
une Bonne Année 2015**

Compagnie d'arc La Flèche au vent

Créée fin 2014, la 2^e compagnie d'arc d'Angy La Flèche au vent a pris ses quartiers dans les installations du stade Hector-Devos, chemin des Etangs, depuis le début de l'année 2015. En un an, ses membres ont déjà vécu des moments forts dans la vie d'une compagnie : la bénédiction du drapeau le 25 janvier en l'église de Mouy, les travaux pour mettre aux normes le site extérieur au fil des mois, l'inauguration et la bénédiction



19 avril, Angy. Premiers tirs des archers.

du jeu d'arc le 7 novembre. Parallèlement, trois compétitions ont déjà été organisées à Angy : le tir à la bougie le 13 juin, le tir aux peluches les 5 et 6 septembre, et le premier Prix général dès le 8 novembre jusqu'à mi-décembre. Des épreuves dont le succès leur vaudra d'être reconduites cette année avec de nouveaux concours.

Pour satisfaire ceux qui au-delà du loisir apprécient aussi de concourir, la



1er mai., Ressons-le-Long (Aisne). Notre Roi (Reine) parmi 83 autres Rois au championnat de France de tir à l'oiseau.

compagnie s'est inscrite à des compétitions extérieures, comme le championnat départemental beursault (tir à 50 m) lors duquel elle a décroché 4 podiums avec 6 tireurs en catégorie arc



10 mai, Angy. L'aide bienvenue des footballeurs pour déplacer les lourdes cibles.

droit. Les Angylois se sont par ailleurs distingués lors de concours internationaux avec les tirs aux marques à Montlévêque (Oise) et à Ashford (Angleterre). En marge, les archers ont participé au marché médiéval de Saint-Vaast-de-Longmont (Oise), au Bouquet provincial à Provins (Seine-et-Marne), et à la 1^{ère} fête des associations d'Angy.



23 mai, Angy. Travaux au jeu d'arc.

La compagnie propose la pratique du tir à l'arc droit (arc en bois dépourvu d'accessoires) dans le respect des traditions des chevaliers. Elle compte aujourd'hui plus de 25 archers et archères, dont 3 chevaliers. Le capitaine de La Flèche au vent, le chevalier Cyril Noury, vous accueille avec son équipe chaque dimanche, de 14 heures à 16 heures pour des séances d'initiation et

de découverte (débutants), et de 16 heures à 18 heures pour des séances de perfectionnement (confirmés).

Parmi les projets de la compagnie cette année, la mise en accessibilité totale du site extérieur pour les handicapés, l'accueil des CM 2 d'Angy pour une séance d'initiation, et la réouverture de la salle au sous-sol de la salle multifonction afin de disposer d'un local en cas de mauvais temps. A la suite de la signature d'un partenariat avec la recyclerie du Plateau picard pour récupérer des peluches en bon état, la compagnie animera un tir aux peluches lors de la grande brocante de Saint-Just-en-Chaussée en avril. Elle accueillera l'assemblée générale des Chevaliers de Picardie, et participera à l'organisation d'un « Raid tout Thérain » entre Cires-lès-Mello et



25 mai, Duvy. Trois Angyloises sur le podium du championnat Oise beursault.

Montataire en assurant le déroulement d'une épreuve de tir à l'arc. Enfin, des membres de la compagnie, qui adhère à l'association des Amis du musée de l'Archerie de Crépy-en-Valois, poursuivent des recherches dans le cadre du projet de classement de l'archerie au patrimoine immatériel de l'Unesco.

Entraînements : chaque dimanche au stade Hector-Devos, chemin des Etangs, de 14 heures à 18 heures.

Contact : 06.23.88.10.05.

CVM Capoeira

Art martial afro-brésilien puisant ses racines dans les méthodes de combat et de danses des peuples africains au temps de l'esclavage, la capoeira mélange des techniques de combat sur un rythme musical. La pratique se distingue des



autres arts martiaux par son côté ludique et souvent acrobatique. Les pieds sont très largement mis à contribution durant le combat bien que d'autres parties du

corps puissent être employées telles que les mains, la tête, les genoux et les coudes. Le jeu de capoeira est toujours accompagné par des instruments, des chants et des frappements de mains. Il s'agit d'avantage d'une lutte que d'une danse.

L'objectif de l'association est de pratiquer la capoeira pour le divertissement et avec une technique de combat adaptée pour tous les publics. Le groupe promeut aussi les valeurs énergie, joie,

entraînement et culture. A Angy, CVM est représenté par Junior, instructeur dont le niveau équivaldrait au 5^e dan en judo. Il est chargé de dispenser les cours, aussi

bien aux jeunes dès 5 ans qu'aux adultes, dans la salle de gymnastique au sous-sol de la salle multifonction, tous les jeudis, de 18 heures à 20 heures.

Tél.
06.58.79.63.60.



Cercle des jeux de réflexion d'Angy

La section « Magic : l'Assemblée » du Cercle des jeux de réflexion d'Angy (CJRA) vient de vivre sa première année complète depuis sa renaissance fin 2014. Elle permet aux joueurs de ce jeu de cartes à collectionner emblématique lancé en 1993 de se retrouver au moins une fois par semaine, le vendredi, dès 20 h 30, au premier étage de l'école, dans la salle des Associations.

Durant ces douze derniers mois, cette section a organisé 52 vendredis soirs compétitifs (« Friday Night Magic ») dans le cadre



de son activité régulière. Elle a aussi assuré l'organisation de 4 « Avant-premières » (AP), des tournois exclusifs avant la mise en vente mondiale d'une nouvelle édition de cartes. Et elle a mis sur pied 4 « Launch », le lan-

cement de ces mêmes éditions mises sur le marché en 2015.

Une vingtaine de joueurs fréquentent régulièrement la section, rejoints par d'autres ponctuellement. Ils ont aussi participé à des compétitions extérieures, notamment à Senlis, Noyon, Chauny (Aisne), et surtout au championnat régional d'Hirson (Aisne).

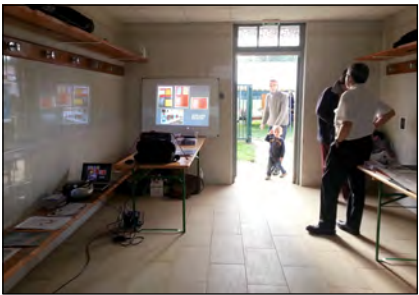
Cette année, en marge des tournois variés prévus chaque vendredi soir et les compétitions liées aux sorties et lancements de nouvelles éditions de cartes, des membres de la section seront présents dans différentes épreuves, entre autres le championnat régional puis le championnat national de Magic.

Renseignements chaque vendredi, dès 20 h 30, au premier étage de l'école.

L'Autre Rivage



1ère édition de la Fête des associations, photomontages



1ère édition de la Fête des associations, installation avec vidéo-projecteur



1ère édition de la Fête des associations, vue d'ensemble du stand



Les ateliers hebdomadaires au siège de l'assoc: habitués et nouveaux visages!



Au collège Romain-Rolland



1ère édition de la Fête des associations, Valérie, notre intervenante, présente les projets



Projet masques et portraits, collège



Projet AEC (2 classes) Angy histoire fantastique



En exclu: projet personnel en cours



Cette année fut marquée par le partenariat avec les enseignants (au collège et à Angy), par la fidélisation nette de certains enfants des ateliers hebdomadaires (certains participent à un atelier au siège depuis 4 ans), par l'arrivée de nouveaux enfants (dont une de Balagny mais aussi des enfants

d'Angy, notamment des collégiens) et par la créativité des enfants concernant le projet personnel en cours d'élaboration...

Cette année fut donc riche par la variété des projets, « L'Autre Rivage » s'adressant tantôt au collectif dans les projets de classe, tantôt à l'individu dans

les projets de photomontage au collège ou d'écriture (et dessin) dans les ateliers au siège.

A suivre : les projets personnels et le projet AEC des GS-CP et CM sur les 3 âges !

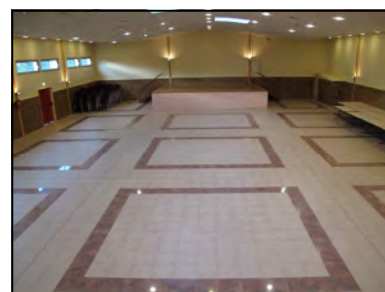
L'expression de soi et le partage continuent d'être notre moteur !

Tarifs municipaux

Salle des fêtes

Rappel : depuis l'installation de la nouvelle équipe municipale en 2014, les associations angeyloises peuvent bénéficier de la gratuité de la salle multifonction une fois par an.

LOCATION	DUREE	TARIFS 2015
ANGYLOIS	2 JOURS	468 €
EXTERIEURS	2 JOURS	1 500 €
ASSOCIATIONS ANGYLOISES	1 JOUR	500 €
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	1 JOUR	680 €
ASSEMBLEES GENERALES	1 JOUR	400 €
MEETINGS POLITIQUES	1 JOUR	700 €
DECES	1 JOUR	57 €



Concessions cimetière

DESIGNATION	TARIFS 2015
15 ANS	65 €
30 ANS	132 €
50 ANS	220 €



Concessions columbarium

DESIGNATION	TARIFS 2015
15 ANS	195 €
30 ANS	390 €
50 ANS	550 €

Photocopies en mairie

DESIGNATION	TARIFS 2015
PHOTOCOPIE NOIR ET BLANC A4	0,10 €
PHOTOCOPIE COULEUR A4	0,20 €
PHOTOCOPIE NOIR ET BLANC A3	0,20 €
PHOTOCOPIE COULEUR A3	0,30 €

Rappel : le Jardin du Souvenir est gratuit, mais la gravure reste à la charge de la famille.



UN NOUVEAU FONCTIONNEMENT POUR LE PASS THELLE BUS

Depuis le 2 novembre 2015, le Pass Thelle Bus a évolué. Deux lignes virtuelles sont créées pour permettre d'assurer la liaison vers les différents pôles d'attractivités du territoire comme Chambly, Sainte Geneviève et Beauvais. De plus, le territoire est maintenant découpé en deux zones au lieu de trois.



La Communauté de communes du Pays de Thelle améliore ainsi la lisibilité de l'offre de transport à la demande. On distingue donc maintenant deux services :

Le Pass Thelle Bus c'est :

- Plus 430 voyageurs par semaine sur les lignes 1 et 2.

C'est aussi :

- plus de 2500 clients sur tout le territoire de la CCPT.
- Environ 25 000 voyages par an

- Les lignes 1 et 2
- Le TAD Zonal

« Pour moi, cela n'a rien changé, je prends toujours mon Pass Thelle pour aller travailler à Paris ! La seule différence est que j'emprunte la ligne 2 pour aller à la gare de Chambly » Marie G.

Ces deux lignes sont la colonne vertébrale du réseau. Conçu sur la base des déplacements les plus fréquents des voyageurs, ce nouveau réseau permet d'apporter un service plus performant, desservant les pôles d'activités les plus importants.

La Communauté de communes, propose aux voyageurs salariés (51% des voyageurs), des horaires aménagés en fonction des départs et arrivées des trains SNCF.

Il est donc possible par exemple d'utiliser la ligne 2 le matin pour se rendre à la gare de Chambly vers son lieu de travail en Ile de France et revenir ensuite le soir à l'arrêt dans la commune de résidence.

Si la commune du client n'est pas indiquée sur la grille horaire des lignes, le TAD zonal sera utilisé.

Par exemple, pour se rendre à Beauvais, le client sera pris en charge à domicile à Silly Tillard et rejoindra la ligne 1 en rabattement vers la commune de Noailles.

« J'utilise le Pass Thelle pour me rendre à Beauvais Allonne. Ce nouvel arrêt est bien pratique car je ne suis plus obligé de prendre les bus dans Beauvais pour aller faire les magasins. En plus, les horaires sont fixes donc je sais à quelle heure je peux aller à Beauvais et prendre des rendez-vous à l'avance » Patrick C.



Les lignes 1 et 2 PASS THELLE BUS



Réservez
Bougez

La liberté
de se déplacer

Sur réservation auprès de OISE MOBILITÉ au **0970 150 150** de 8h00 à 17h30, du lundi au samedi.
Vous pouvez consulter ou annuler votre réservation sur le site : www.oise-mobilite.fr 24/24h.

ligne 1

Sainte Geneviève Super U	09:00	13:30
Cauvigny	09:10	13:40
Noailles	09:17	13:47
Beauvais - Allonne	09:29	13:59
Beauvais - Clinique du Parc	09:33	14:03
Beauvais Cathédrale	09:39	14:09
Beauvais Hôpital arrivée	09:47	14:17
Beauvais Hôpital départ	11:40	17:10
Beauvais Cathédrale	11:48	17:18
Beauvais - Clinique du Parc	11:54	17:26
Beauvais - Allonne	11:58	17:30
Noailles	12:08	17:40
Cauvigny	12:12	17:50
Sainte Geneviève Super U	12:20	17:58

En plus des horaires de la **ligne 1** et de la **ligne 2**, vous pouvez vous déplacer vers les bourgs centre de la zone Nord ou de la zone Sud (Ste-Geneviève, Noailles, Neuilly en Thelle, Chambly), en réservant votre trajet auprès de Oise Mobilité du lundi au samedi.

Vous pouvez aussi réserver un transport de votre domicile vers un des arrêts des 2 lignes en correspondance, vers Beauvais **ligne 1** ou Chambly **ligne 2**.

ligne 2

Sainte Geneviève Super U	5:50	6:25	6:55	7:25	9:00	13:30	18:00				
Mortefontaine en Thelle	5:58	6:33	7:03	7:33	9:08	13:38	18:08				
Dieudonne	6:05	6:40	7:10	7:40	9:15	13:45	18:15				
Neuilly en Thelle Hôtel de ville	6:09	6:44	7:14	7:44	9:19	13:49	18:19				
Neuilly en Thelle Z.A.	6:11	6:46	7:16	7:46	9:21	13:51	18:21				
Ercuis	6:15	6:50	7:20	7:50	9:25	13:55	18:25				
Fresnoy en Thelle	6:23	6:58	7:28	7:58	9:33	14:03	18:33				
Le Mesnil en Thelle	6:27	7:02	7:32	8:02	9:37	14:07	18:37				
Chambly Centre	6:32	7:07	7:37	8:07	9:42	14:12	18:42				
Chambly Gare	6:35	7:10	7:40	8:10	9:45	14:15	18:45				
Chambly Centre Commercial					09:50	14:20					
Horaires train	6:48	7:18	7:50	8:17			18:12	18:43	19:08	19:42	20:08
Chambly Centre commercial					11:30	17:00					
Chambly Gare			7:45	8:15	11:35	17:05	18:15	18:45	19:20	19:50	20:10
Chambly Centre			7:48	8:18	11:38	17:08	18:18	18:48	19:23	19:53	20:13
Le Mesnil en Thelle			7:53	8:23	11:44	17:14	18:23	18:53	19:28	19:58	20:18
Fresnoy en Thelle			7:57	8:27	11:48	17:18	18:27	18:57	19:32	20:02	20:22
Ercuis			8:05	8:35	11:56	17:26	18:35	19:05	19:40	20:10	20:30
Neuilly en Thelle Z.A.			8:09	8:39	12:00	17:30	18:39	19:09	19:44	20:14	20:34
Neuilly en Thelle Hôtel de ville			8:11	8:41	12:02	17:32	18:41	19:11	19:46	20:16	20:36
Dieudonne			8:15	8:45	12:06	17:36	18:45	19:15	19:50	20:20	20:40
Mortefontaine en Thelle			8:22	8:52	12:13	17:43	18:52	19:22	19:57	20:27	20:47
Sainte Geneviève Super U			8:30	9:00	12:20	17:50	19:00	19:30	20:05	20:35	20:55

Tarifs

Unitaire	2 € 90
Aller-retour	4 € 40
Carnet de 10 tickets (sur billet ou carte sans contact Oise Mobilité*)	18 € 50
Abonnement mensuel (sur carte sans contact Oise Mobilité)	56 €

Le PASS OISE MOBILITE est délivré gratuitement sous réserve de charger au minimum un titre de transport.

Pour cela, il suffit de remplir le formulaire disponible auprès de la centrale de réservation www.oise-mobilite.fr et au numéro suivant **0 970 150 150** ou de votre Communauté de communes au 03 44 26 99 50 et sur www.passthellebus.com/tarifs-et-abonnements.



Passez au compostage !

Déchets de cuisine, déchets de jardin, déchets ménagers non-alimentaires : de l'épluchure au marc de café, des feuilles mortes aux mouchoirs en papier, des restes de fruits aux coquilles d'œufs, le compostage se nourrit d'une foule de déchets qui peuvent ainsi être valorisés au lieu d'encombrer nos poubelles traditionnelles.

C'est pourquoi le « Réseau » Les jardins s'emmêlent a développé depuis des mois une série d'ateliers autour de

cette pratique ancestrale qui refait désormais surface, et que ce soit en milieu rural tout autant qu'en milieu urbain, mais aussi à propos de tout ce qui peut intéresser les jardiniers débutants comme avertis.

Ainsi, le **jeudi 3 mars**, un nouveau rendez-vous est donné à ceux qui souhaitent en savoir davantage sur ce qui peut concourir à l'élaboration la plus efficace du compostage, comme aux jardiniers émérites qui aimeraient progresser sur la façon de mieux gérer et dynamiser leur potager.

Deux sites au cimetière

Afin d'inciter chacun à recycler ce qui peut l'être et pour désengorger les conteneurs à déchets, deux sites de compostage sont installés de chaque côté du cimetière d'Angy.

N'hésitez pas à les utiliser !



A partir de 19 heures, en mairie, dans la salle du conseil, vous pourrez rencontrer un animateur qui répondra à toutes vos questions et vous conseillera au mieux. Sachez que pour notre commune, c'est Guillaume Leguay, conseiller municipal (photo), qui est référent comme guide-composteur depuis qu'il a suivi une formation à la gestion de proximité des biodéchets délivrée par la CCPT l'été dernier. Et la CCPT peut vous fournir des bio-seaux de 10 litres à 1,50 €, ainsi que des composteurs en bois ou en plastique, de 300 à 600 litres, coûtant de 17,50 € à 26,40 €.

Halte aux dépôts sauvages !

Protégeons notre commune ! Depuis quelques temps, nous avons constaté dans notre village des dépôts sauvages répétés d'ordures ménagères, d'encombrants, de portes, de fenêtres, de gravats, etc.

Les dépôts sauvages posent plusieurs problèmes : nuisance olfactive, dangers sanitaires, et surtout risques d'accident quand ils empiètent sur la voie publique. Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975. Se débarrasser de ses déchets encombrants sur un trottoir, au coin d'un bois ou dans une rivière est un comportement irresponsable, mais malheureusement encore trop fréquent. Ces cimetières sau-

vages de déchets polluent les sols, les eaux, l'air et dégradent les paysages.

Les auteurs de ces indécrottes doivent savoir qu'ils s'exposent à des amendes allant de 450 à 1 500 €. De plus, le fait d'apporter les déchets en utilisant un véhicule est un facteur aggravant. Et personne n'est autorisé

à rajouter des déchets sur un dépôt sauvage. Ces comportements inciviques ne sont pas acceptables. Ce sont les services techniques de la commune, et donc les finances publiques, qui sont mis à contribution.

Déposer, abandonner ou jeter, en un lieu public ou privé, une épave de véhicule, des ordures, des déchets ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit, est punissable d'une amende de 5e classe. Les contrevenants encourrent même la confiscation du véhicule ayant servi au délit!



La propreté de l'environnement comme de la commune est l'affaire de tous. Faisons tous un effort pour protéger notre village et notre planète.

Quelles formalités pour quelles constructions?

	<u>AUCUNE FORMALITE</u>	<u>DECLARATION PREALABLE</u>	<u>PERMIS DE CONSTRUIRE</u>
CONSTRUCTIONS NOUVELLES	Hauteur jusqu'à 12 m et emprise au sol jusqu'à 2 m ² et surface de plancher jusqu'à 2 m ² (sauf site classé ou secteur sauvegardé, déclaration préalable) Code de l'urbanisme ; Art. R. 421-2 a	Hauteur jusqu'à 12 m et emprise au sol ou surface de plancher plus de 2 m ² et jusqu'à 20 m ² Hauteur plus de 12 m et emprise au sol jusqu'à 2 m ² et surface de plancher jusqu'à 2 m ² Code de l'urbanisme ; Art. R. 421-9 a	Autres constructions nouvelles (sauf notamment piscine) Code de l'urbanisme ; Art R. 421-1
TRAVAUX SUR CONSTRUCTION EXISTANTE ET CHANGEMENT DE DESTINATION	Entretien-réparation ou surface de plancher et emprise au sol jusqu'à 5 m ² Code de l'urbanisme ; Art. R. 421-13	5 m ² < surface de plancher et emprise au sol jusqu'à 20 m ² Code de l'urbanisme ; Art. R. 421-17 f Changement de destination sans modification de la structure porteuse ni façade Code de l'urbanisme ; Art. R. 421-17 b Travaux de ravalement ou travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment Code de l'urbanisme ; Art. R. 421-17 a Travaux exécutés sur des constructions existantes ayant pour effet de modifier ou de supprimer un élément du plan local d'urbanisme ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu et identifié en application du 7° de l'article L. 123-1 comme présentant un intérêt patrimonial ou paysager Code de l'urbanisme ; Art. R. 421-17 d Travaux intérieurs dans des constructions existantes en secteur sauvegardé lorsque le plan de sauvegarde n'est pas approuvé ou a été mis en révision Code de l'urbanisme ; Art. R. 421-17 c	Surface de plancher et emprise au sol > 20 m ² (ou 40 m ² en zone urbaine) Code de l'urbanisme ; Art. R. 421-14 a Changement de destination et modification de la structure porteuse ou façade Code de l'urbanisme ; Art. R. 421-14 c Travaux (sauf entretien ou réparations ordinaires ou répondant aux conditions de l'art. R. 421-8) portant sur une partie inscrite ou la totalité d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques Code de l'urbanisme ; Art. R. 421-16 Travaux sur un élément identifié (art. L. 123-1) comme présentant un intérêt patrimonial ou paysager par le plan de sauvegarde et de mise en valeur Code de l'urbanisme ; Art. R. 421-15 b Travaux modifiant la structure du bâtiment ou la répartition des volumes pour les immeubles en secteur sauvegardé lorsque le plan de sauvegarde est approuvé Code de l'urbanisme ; Art. R. 421-15 a Opération de restauration immobilière (remise en état, modernisation ou démolition d'un immeuble ou d'un ensemble d'immeubles) Code de l'urbanisme ; Art. R. 421-14 d

Plan de la commune

